

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL **(DU PCET AU PCAET)** **PROGRAMME D'ACTIONS**

Version définitive suite aux avis des autorités et du public – Janvier 2025



@EDF Renouvelables / Remi Flament



@jimpericat



@jimpericat

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	3
2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS	4
Constitution d'une première liste d'actions envisageables.....	4
Choix des actions pertinentes et rédaction de fiches-actions.....	4
3 PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME D'ACTIONS	5
4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	9
Outil de suivi	9
Organisation du suivi au sein de la CA du Grand Guéret.....	9
Les exercices évaluatifs du PCAET : l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale	10
5 FICHES ACTIONS.....	11
Axe 0 : TRANSVERSAL.....	12
Axe 1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET S'ASSURER DE SA DISPONIBILITÉ POUR TOUS.....	29
Axe 2 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE.....	42
Axe 3 : RENDRE LES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, SAINS ET ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	52
Axe 4 : METTRE EN PLACE UNE MOBILITÉ DURABLE	69
Axe 5 : AMÉLIORER LES PRATIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES	82
6 CALENDRIER	93
7 BUDGET PREVISIONNEL.....	99

1 INTRODUCTION

Encadré par le Code de l'environnement (Articles [L229-26](#) et [R229-51](#)), le programme d'actions du PCAET doit définir « des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques », et préciser « les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées ». Il doit porter sur l'ensemble des secteurs d'activité afin notamment « d'améliorer l'efficacité énergétique, [...], d'augmenter la production d'énergie renouvelable, [...], de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique ».

Le PCAET ayant une durée de 6 ans, le programme d'actions s'échelonne également sur cette durée.

Le présent rapport expose le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et son processus d'élaboration. Ce programme d'actions fait suite à la stratégie territoriale de transition écologique et énergétique et présente les actions que la collectivité va mettre en place, aux regards des objectifs identifiés dans la stratégie territoriale.

Le présent rapport se décompose donc en quatre parties :

1. présentation de la méthodologie d'élaboration du programme d'actions,
2. présentation du programme d'actions dans sa globalité,
3. présentation du dispositif de suivi et d'évaluation que la collectivité utilisera
4. présentation des fiches actions détaillées.

L'évaluation environnementale du programme d'actions est quant à elle intégrée au rapport environnemental.

2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le processus de co-construction du programme d'action a largement associé les élus, les services et les partenaires du Grand Guéret, qui ont pu se prononcer sur différentes propositions, comme détaillé ci-dessous. Les principales étapes de ce processus ont été les suivantes.

CONSTITUTION D'UNE PREMIERE LISTE D'ACTIONS ENVISAGEABLES

- Mai 2023 : ateliers de travail avec toutes les directions de l'agglomération afin d'alimenter la liste d'actions potentielles.
- 13/06/2023 : comité des partenaires
- Deuxième semestre 2023 : échanges individuels entre le service plan climat et chaque directeur ainsi que certains chefs de services pour alimenter encore la liste d'actions et préciser le contenu de certaines actions.
- 18/09 – 8/10/2023 - Semaines européennes du développement durable : organisation de 6 animations (visite centrale photovoltaïque, chaufferie du réseau de chaleur, 2 ateliers de concertation, plateforme de valorisation des déchets du bâtiment, cour d'école végétalisée), à destination des partenaires, des professionnels et des habitants dans le but de faire émerger d'autres idées d'actions à mener en lien avec la stratégie définie.
- 1/09/2023 – 15/11/2023 : mise à disposition d'une boîte à idées en ligne pour permettre à tous les habitants d'alimenter la liste d'actions potentielles.

Au terme de cette première étape, une liste contenant plus de 200 actions a été constituée.

CHOIX DES ACTIONS PERTINENTES ET REDACTION DE FICHES-ACTIONS

- Automne 2023 : premier arbitrage en s'appuyant sur la stratégie retenue précédemment.
- 5/12/2023 : comité des partenaires – présentation d'une première version du plan d'actions contenant 85 actions.
- Premier trimestre 2024 : rencontres individuelles avec tous les partenaires souhaitant porter des actions afin de rédiger des fiches actions détaillées et réalistes
- 19 et 26/03/2024 : commission transition écologique – arbitrage sur les principales actions
- 11/04/2024 : présentation du projet de plan d'actions en bureau communautaire
- 12/04/2024 : comité des partenaires – finalisation du programme d'actions

Le programme d'actions présenté ci-dessous a donc été largement concerté et affiné avec les acteurs de terrain.

3 PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le plan d'actions de la CA du Grand Guéret comporte 49 actions structurées autour des **6 axes stratégiques** suivants :

Tableau 1 : Récapitulatif des axes stratégiques du PCAET

AXE	Intitulé
AXE 0	Transversal : Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET
AXE 1	Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous
AXE 2	Développer les énergies renouvelables sur le territoire
AXE 3	Rendre les bâtiments économes en énergie et adaptés au changement climatique
AXE 4	Mettre en place une mobilité durable
AXE 5	Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles

Ces axes stratégiques (également présentés dans le rapport de présentation de la stratégie) sont déclinés en un total de **17 orientations** (soit environ 2 à 4 orientations par axe).

Les 49 actions sont présentées dans le Tableau 2.

Axe PCAET	Orientations	N°	Action
Axe 0 - transversal	0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération	1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement
		2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et économie circulaire dans les actions de développement économique
		3	Développer le tourisme durable sur le territoire
	0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics	4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret
		5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires

	0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique	6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité
		7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer
		8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret
		9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire
		10	Améliorer l'éco exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services
		11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions
Axe 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous	1.1 - Rationnaliser la consommation d'eau	12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau
		13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers
		14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers
	1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
		16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites
	1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau	17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection
		18	Protéger les zones humides du territoire
		19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg
Axe 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire	2.1 - Produire l'électricité renouvelable	20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation
		21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable
		22	Accompagner les projets d'énergie renouvelable de petite taille
	2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables	23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire
	2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur	24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, (bois, géothermie ...) en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers
		25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre-bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement

Axe 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique	3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels	26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique
		27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements
		28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg
		29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'écomatériaux et la qualité de l'air intérieur
	3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public	30	Systématiser et formaliser le renouvellement des équipements du Grand Guéret par du matériel économe en énergie et en eau
		31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret
		32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire
		33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie
		34	Faire du futur centre aquatique un modèle en matière de gestion de l'eau, de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol
		35	Accompagner les communes dans l'amélioration énergétique et environnementale de leurs projets
		36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics
Axe 4 : Mettre en place une mobilité durable	4.1 - Promouvoir les transports en commun	37	Optimiser l'offre de transport en commun
		38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles
	4.2 - Favoriser l'utilisation du vélo	39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides
		40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers
	4.3 - Développer le covoiturage	41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes
		42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux
	4.4 - Décarboner les transports	43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle
		44	Promouvoir la mobilité durable en interne
		45	Renouveler la flotte de la collectivité avec des véhicules électriques et informer les entreprises sur la réglementation

Axe 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles	5.1 - Développer les circuits- courts	46	Poursuivre avec le Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse le développement des circuits courts
	5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire	47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière de valorisation locale
		48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique
		49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet

Tableau 2 : Liste des 49 actions du programme d'actions de la CA du Grand Guéret

Chaque action fait l'objet d'une fiche action décrivant les objectifs, le contenu, les modalités de mise en œuvre (pilote, partenaires, calendrier, coût et temps de travail estimé pour le service plan climat...) ainsi que les indicateurs. En plus des indicateurs de suivi du plan d'actions, il existe 28 indicateurs environnementaux permettant de suivre les impacts des actions sur l'environnement. Ces indicateurs ne sont pas indiqués dans les fiches pour ne pas les alourdir. Ils sont à retrouver dans le rapport environnemental (partie 6).

Les fiches action sont présentées à la suite de ce rapport et sont également saisies sur la plateforme en ligne Territoires en Transitions de l'ADEME (<https://app.territoiresentransitions.fr>).

Les fiches actions sont présentées sous deux formats :

- **majoritairement, des fiches simplifiées, sous forme de tableau**
- **des fiches plus détaillées qui exposent le contexte et un descriptif plus fourni et pour lesquelles une estimation de la facilité de mise en œuvre et de la performance de l'action (rapport coût/efficacité) a été ajoutée. Ces fiches concernent principalement des actions nouvelles à mettre en place ou nécessitant plus de précisions.**

4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

OUTIL DE SUIVI

La plateforme Territoires en Transitions de l'ADEME sera utilisée comme outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le suivi sera ainsi réalisé en mettant à jour régulièrement les fiches action (notamment leur statut d'avancement) et les valeurs des indicateurs associés. La plateforme propose des synthèses graphiques permettant de visualiser directement la progression des indicateurs, des actions, etc. (voir Figure 1 et Figure 2), ce qui facilite le suivi. L'outil est en constante évolution, de nouvelles fonctionnalités seront donc régulièrement développées.

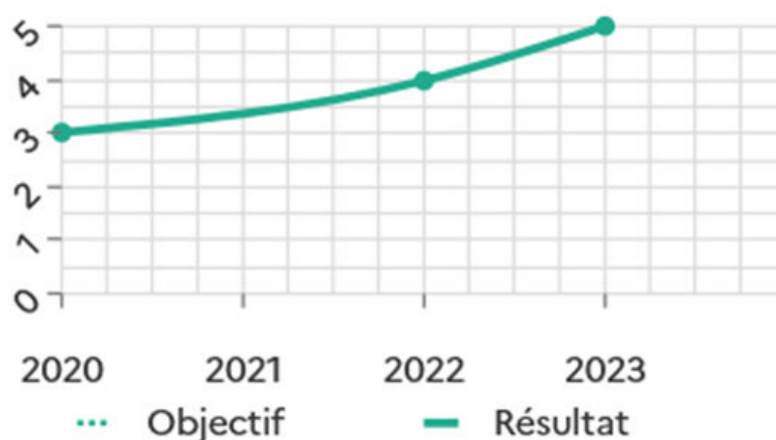


Figure 1 Visualisation de la progression d'un l'indicateur

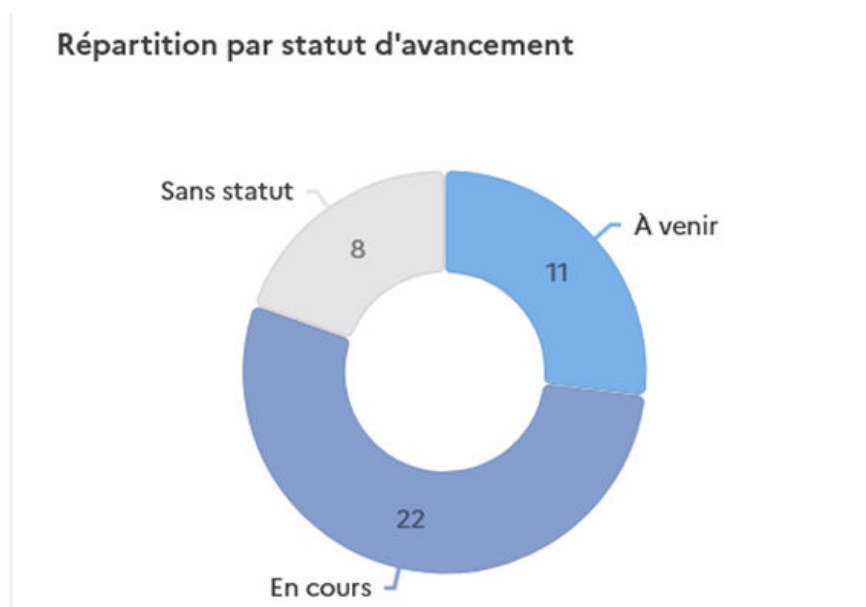


Figure 2 Visualisation de l'avancement des actions sur Territoires en Transitions

ORGANISATION DU SUIVI AU SEIN DE LA CA DU GRAND GUÉRET

Les chargés de mission référents pour le PCAET auront la charge d'assurer ce suivi de manière régulière (a minima tous les 6 mois) en lien avec le vice-président en charge de la transition énergétique et du développement durable et le directeur de l'aménagement du territoire. Les indicateurs de suivi seront ainsi mis à jour tandis que les indicateurs environnementaux seront actualisés à mi-parcours et à la révision du PCAET.

À l'échelle de la collectivité, un suivi régulier sera réalisé au niveau de la commission transition écologique et du comité de direction (CODIR) pour assurer la transversalité de la mise en œuvre du programme.

Dans cette logique, le Comité de pilotage constitué pour l'élaboration du PCAET se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement de la démarche et décider d'éventuelles actions correctives pour permettre au territoire d'avancer au mieux dans sa progression.

LES EXERCICES ÉVALUATIFS DU PCAET : L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS ET L'ÉVALUATION FINALE

Conformément à la réglementation, l'évaluation du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sera réalisée en 2 temps. Ainsi, l'évaluation à mi-parcours sera lancée au terme des 3 premières années de mise en œuvre du programme d'actions. Son organisation et les objectifs de ce premier temps d'évaluation seront définis au moins un an avant son lancement, afin d'assurer sa pleine réalisation. L'évaluation de mi-parcours aura pour principal objectif d'analyser la trajectoire suivie par le PCAET et, le cas échéant, de redéfinir ses objectifs pour en assurer l'atteinte.

Pour ce faire, l'analyse des indicateurs sera fondamentale pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs chiffrés du PCAET (analyse des indicateurs d'impacts ou indicateurs stratégiques au regard des objectifs). Cet exercice d'évaluation s'appuiera également sur les résultats du suivi mené annuellement (analyse des indicateurs d'actions ou indicateurs opérationnels), pour expliquer et contextualiser ces résultats.

Un second temps d'évaluation sera réalisé au terme des 6 ans de mise en œuvre du programme d'actions. Son organisation et les objectifs d'évaluation poursuivis seront également définis au moins un an avant son lancement afin d'assurer sa concrétisation. Le mode opératoire sera similaire au précédent exercice évaluatif mais sera cette fois mené dans l'optique de décider d'une éventuelle révision du PCAET.

5 FICHES ACTION

AXE 0 : TRANSVERSAL

ORIENTATION 1 - INTEGRER LES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE DANS TOUTES LES POLITIQUES DE L'AGGLOMERATION

ACTION 1. INTEGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE ET BIODIVERSITE DANS TOUS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Urbanisme	CAUE / CPIE / CRER / ARS / ABF	Elus et agents Communes	4/5	++

CONTEXTE

Actuellement, 13 des 25 communes du Grand Guéret sont couvertes par un PLU ou une carte communale, et 12 sont au RNU (Règlement National de l'Urbanisme).

Le Grand Guéret a prescrit en décembre 2023 par délibération, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de mettre en cohérence les règles d'urbanisme applicables sur le territoire, de fédérer les communes autour d'un projet de développement commun et d'intégrer les objectifs du PCAET, du PLH et de la réglementation en matière de sobriété foncière (zéro artificialisation nette).

Les élus souhaitent faire de ce PLUi un véritable outil pour la mise en œuvre de la transition écologique du territoire.

DESCRIPTIF

Les enjeux liés aux thématiques¹ suivantes seront pris en compte à toutes les étapes d'élaboration du PLUi : mobilité durable, rénovation des bâtiments, développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur, gestion de l'eau (potable / usée / pluviale / zones humides), biodiversité, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), des haies, adaptation au changement climatique, etc.

L'action suivra les étapes suivantes :

1. Formaliser l'ambition du Grand Guéret d'élaborer un PLUi "vert" dès le lancement de la démarche et mettre en place une gouvernance cohérente avec cet objectif

Intégrer dans l'appel d'offres pour l'élaboration du PLUi des éléments spécifiques aux enjeux CAE et biodiversité : compétences spécifiques à mobiliser (paysagiste, écologue, pédologue, sociologue), études spécifiques à prévoir, mentionner les travaux programmés sur l'Atlas de la Biodiversité à l'échelle communautaire.

Prévoir une gouvernance adaptée : intégration du vice-président en charge de la transition énergétique et du service plan climat dans les instances de pilotage, association des partenaires travaillant sur les thématiques listées ci-dessus aux travaux (voire aux instances de pilotage)

2. Intégrer et compléter les connaissances accumulées dans le cadre du PCAET dans le rapport de présentation du PLUi

Réaliser un état des lieux détaillé et cartographié du territoire :

- Analyses croisées des enjeux climat-air-énergie et urbanisme

¹ Thématiques reprises dans l'indicateur

- Reprise et actualisation des principaux éléments de diagnostic du PCAET
- Analyse du potentiel de densification (identification des friches, des dents creuses, etc.)
- Inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités
- Diagnostic foncier des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Identification des réservoirs et corridors écologiques (trame verte, bleue et noire) et des stocks et puits de carbone à préserver ; cartographie des enjeux de préservation de la biodiversité

3. Définir des mesures concrètes et opposables dans les documents du PLUi (PADD, règlement, zonage) et des OAP sectorielles ou thématiques

Le PLUi favorisera de manière contraignante ou incitative, l'intégration de nombreux sujets dans l'aménagement et le développement du territoire, en prévoyant des éléments et outils adaptés dans ses documents opposables :

- Limitation de l'artificialisation des sols (densification, réhabilitation...) et donc de la consommation des ENAF, prise en compte de la qualité des sols. Il s'agira aussi de prendre en compte les mesures ERC identifiées dans l'évaluation environnementale du PCAET ainsi que les objectifs fixés par la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et le SRADDET. Pour rappel, avec le SRADDET, la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de réduire de 50% la consommation foncière. Pour le Grand Guéret, il est question de réduire de 48% la consommation sur la période 2021-2030 par rapport à la période 2011-2020, puis de 50% sur la période 2031-2040.
- Limitation de l'étalement urbain, renforcement des centre-bourgs afin de réduire les distances à parcourir
- Priorisation du développement urbain dans les zones où les capacités des réseaux (énergétique, eau/assainissement) sont suffisantes
- Gestion intégrée des eaux pluviales et limitation de l'imperméabilisation des sols
- Intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments et au sol (sur les terrains favorables), en cohérence avec le schéma ENR de 2021
- Incitation à la rénovation des bâtiments
- Construction neuve exemplaire (architecture bioclimatique, éco matériaux, performance énergétique...)
- Lutte contre les îlots de chaleur et incitation à la végétalisation dans les zones urbanisées (attention portée aux végétaux locaux et au risque allergène)
- Prévention des inondations
- Préservation de la biodiversité : identification et préservation des espaces remarquables
- Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dont patrimoine bocager, zones humides
- Aménagements en faveur de la marche, du vélo et des transports en commun (circulation et stationnement)

Il analysera par ailleurs le projet de territoire et scénarios d'aménagement au regard des émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, stockage carbone, vulnérabilité du territoire face à l'évolution du climat.

4. Décliner ces principes dans les autres documents de planification et dans les opérations d'aménagement

Les principes d'aménagement qui seront formalisés dans le PLUi seront intégrés progressivement dans les autres politiques et projets d'aménagement de l'agglomération et des communes sans attendre la finalisation du PLUi.

Par exemple, des règles en matière de gestion intégrée des eaux pluviales et d'imperméabilisation des sols pourront être intégrées dans le règlement du service de l'eau, avec lequel chaque permis de construire doit être en conformité.

MOYENS

Temps de travail	Fonctionnement
17 j/an de 2024 à 2027 pour le service plan climat	10 000€ pour renforcer le volet environnemental

Ressources documentaires ou techniques

- Outil GES Urba du Cerema pour évaluer les différents scénarios d'aménagement (PADD) en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre, du stockage carbone et des consommations d'énergie
- Guide de prise en compte de l'énergie dans les PLU, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Avril 2017,
- L'intégration des enjeux climat-énergie dans les PLU(i), Cerema Sud-Ouest, Décembre 2018
- Intégrer les enjeux énergétiques et bioclimatiques dans le PLU, Urbalyon, Février 2022
- Recueil de documents d'urbanisme pour la transition écologique : Agir via les SCoT et les PLU(i), ADEME, Mai 2022.

Résultats attendus

Objectif : Intégration d'éléments de diagnostic et de mesures concrètes sur les enjeux Climat-Air-Energie et Biodiversité dans tous les documents du PLUi à horizon 2028

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teqCO ₂ /an)	Impact sur la qualité de l'air
-115 GWh/an en 2030 (objectif global)	-65 teqCO ₂ /an en 2030 (objectif global)	+

Cette action a un impact indirect transversal sur l'ensemble du territoire, l'objectif stratégique global du PCAET est donc repris.

Calendrier

Année	Étapes
2024	Rédaction du cahier des charges et démarrage de l'élaboration du PLUi
2025	Diagnostic et état initial de l'environnement Elaboration du PADD, débat sur le projet de territoire
2026-2027	Elaboration du règlement et du zonage
2028	Finalisation du PLUi et instruction administrative

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols
- CAE 1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement
- CAE 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2027)
Nombre de thématiques CAE et biodiversité abordées dans les orientations du PLUi (PADD)	Plan climat	0	8
Nombre de thématiques CAE et biodiversité faisant l'objet de règles dans le PLUi (règlement et zonage)	Plan climat	0	8

ACTION 2. INTEGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pilote	Direction du développement économique			
Objectif	Disposer d'une offre identifiée en faveur de la transition écologique à destination des entreprises			
Descriptif rapide	L'identification d'une offre dédiée aux entreprises concernerait les points suivants : • Renforcer l'animation et la communication auprès des entreprises, notamment avec les "Rdv du dév Eco" qui pourraient permettre de sensibiliser, informer sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement, amener les entreprises à collaborer, etc. • Accentuer la communication sur les dispositifs d'aides de l'Agglo auprès des entreprises pour réduire les consommations d'eau et d'énergie. Possibilité de cibler, par exemple le secteur "Café/hôtellerie/restauration" ressortant comme le secteur le plus consommateur du diagnostic PCAET. • Poursuivre l'accompagnement des entreprises pour le déploiement de projets photovoltaïques en toiture en lien avec le service plan climat (financement études techniques) • Réfléchir à l'aménagement et répartition des zones d'activités dans le cadre des travaux du PLUi à venir, en cohérence avec les objectifs du ZAN (densification, végétalisation, intégration des mobilités douces, trame verte et bleue, performance énergétique des bâtiments, énergie renouvelable, gestion des eaux pluviales...) • Promouvoir la station d'eau de pluie en zone industrielle auprès des entreprises ; orienter les entreprises désirant s'installer sur le territoire et ayant de gros besoins en eau vers un terrain à proximité • Structurer les moyens interne et le portage concernant l'économie circulaire en lien avec la Quincaillerie et le service plan climat, faciliter la mise en œuvre des projets • Promouvoir le Grand Guéret comme "terre d'accueil" d'activités économiques vertueuses.			
Partenaires	Chambres consulaires, acteurs de l'économie circulaire (ECi), CRER, acteurs agricoles, Evolis23, RECITA ¹		Cibles	Entreprises
Coûts et moyens	Moyens humains existants ; Budget économie (enveloppe globale de 60 000€ d'aide par an jusqu'en 2026)		Calendrier	En continu
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif
	Nombre d'entreprises accompagnées avec dispositif aides énergie/eau	Direction du développement économique	15 sur la période 2024 - 2026	
	Nb de projets photovoltaïques en toiture réalisés	Service plan climat	0	10 (2030)
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 6.3.1 Favoriser les activités économiques durables ECi 1.1 Définir une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et assurer un portage politique fort ECi 1.2 Développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de la collectivité			

ACTION 3. DEVELOPPER LE TOURISME DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Pilote	Office du tourisme du Grand Guéret			
Objectif	Mettre l'office de tourisme au cœur de la professionnalisation du tourisme durable			
Descriptif rapide	En partenariat avec Creuse Tourisme, et dans le cadre du Schéma d'Accueil et d'Information commun à l'échelle de la Creuse (SADI), l'Office de tourisme du Grand Guéret est au cœur du déploiement des pratiques de tourisme durable sur le territoire en : • S'engageant dans une démarche de développement durable (communication responsable, circuits-courts (boutique), participation au déploiement d'une RSE collective, poursuite de l'engagement dans le label Accueil Vélo) • Sensibilisant le réseau des acteurs du tourisme au tourisme écoresponsable, en les incitant à mettre en place des actions concrètes et/ou à se faire labelliser, et en les informant sur les dispositifs et aides existantes. Exemples d'actions à promouvoir : approvisionnement en produits locaux (label « Les inévitables »), actions de sobriété énergétique, rénovation des locaux, promotion du vélo et des transports en commun auprès des touristes (label Accueil vélo) ... Par ailleurs, participer aux réflexions autour des véloroutes. Cette action rejoint trois objectifs du SRADDET : Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux (n°7) ; Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire (n°8) et Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage d'itinéraires doux à l'échelle régionale (n°10).			
Partenaires	Grand Guéret / Creuse tourisme	Cibles	Acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques...)	
Coûts et moyens	Convention de partenariat existante à actualiser avec les enjeux du plan climat	Calendrier	2024 > 2030	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur de l'objectif (année)
	A préciser dans la convention d'objectif			
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 6.3.2 Développer un tourisme durable			

ORIENTATION 2 - PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE AUPRES DES DIFFERENTS PUBLICS

ACTION 4. DECLINER LES ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DE LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA DU GRAND GUERET

Pilote	Direction de la lecture publique			
Objectif	Réaliser une communication physique (malle aux médias, affiches, expositions...) et numérique (portail web) permanente sur la transition écologique			
Descriptif rapide	- Organiser régulièrement des événements sur des thématiques touchant à l'écologie : expositions, conférences, ateliers, concerts, rencontres, projections de films documentaires... - Communiquer sur l'écologie au sein de la BMI (Bibliothèque Multimédia Intercommunale) via le portail de la BMI (nouvelle version du portail prévue fin 2024) - Travailler avec la Quincaillerie pour articuler les actions des deux lieux. Première action "la malle aux médias" : créer un fonds documentaire rassemblant des ouvrages de plusieurs secteurs de la BMI sur la transition, une partie à exposer dans une malle mobile basée à la Quincaillerie numérique, une autre partie mise en lumière dans la BMI. - Intégrer dans le programme d'animation de la BMI avec les écoles davantage de sensibilisation à l'environnement			
Partenaires	Quincaillerie	Cibles	Grand public, établissements scolaires	
Coûts et moyens	Évènements : 2000€/an Malle aux médias : 5000€ puis 500€/an Communication : 500€/an	Calendrier	2024 : mise en place de la malle aux médias et du nouveau portail 2025-2030 : 1 évènement + 1 intervention scolaire par an	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Nombre d'évènements organisés	BMI	0	1/an (soit BMI soit Quincaillerie)
	Nombre d'ouvrages renouvelés chaque année dans la malle aux médias	BMI	0	10/an
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité CAE 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance ECi 5.1 Actions dirigées vers le Grand Public et les associations			
Points de vigilance / Commentaires	Il sera nécessaire de bien répartir les rôles entre la BMI et la Quincaillerie sur l'action "malle aux médias"			

ACTION 5. COMMUNIQUER AUPRES DU GRAND PUBLIC REGULIEREMENT EN PLANIFIANT CHAQUE ANNEE DES SUJETS A DIFFUSER, Y COMPRIS EN RELAI DES PARTENAIRES

Pilote	Service communication			
Objectif	Réaliser chaque année 3 campagnes de communication sur des sujets touchant à la transition écologique			
Descriptif rapide	- Planifier chaque année des campagnes de communication publiques sur la transition écologique (environ 3 sujets à identifier avec le service plan climat), en privilégiant la qualité à la quantité. Il pourra s'agir de communications sur des actions locales ou de la sensibilisation générale. Certains sujets pourront être identifiés en début d'année et d'autres en cours d'année, en fonction de l'actualité et de l'avancement des autres sujets. - Lister les acteurs locaux et nationaux de la transition écologique (Evolis23, ADEME, OFB, SDEC, CPIE, CAUE, Atmo NA, A 2.3 (PAT)...), suivre leurs publications et relayer celles faisant écho aux sujets identifiés précédemment - Mobiliser tous les canaux de communication de l'Agglo (site, magazine, événements, réseaux sociaux, affichage abribus...) pour diffuser les campagnes, et proposer aux communes de les relayer - Diffuser les campagnes pertinentes également en interne			
Partenaires	-		Cibles	Grand public / Elus et agents
Coûts et moyens	Moyens généraux des services communication et plan climat		Calendrier	Dès 2024, puis à renouveler chaque année
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur de l'objectif
	Nombre de campagnes de communication identifiées PCAET	Service communication	0 (pas d'identification PCAET réalisée)	3 / an (de 2024 à 2030)
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire CAE 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité ECI 5.1 Actions dirigées vers le Grand Public et les associations			

ORIENTATION 3 - METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ET UNE ORGANISATION TRANSVERSALES FAVORISANT LA TRANSITION ECOLOGIQUE

ACTION 6. INSTAURER UN PILOTAGE DE LA POLITIQUE CLIMAT AIR ENERGIE (CAE) ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ECI) DANS LA COLLECTIVITE

Pilote	Service plan climat			
Objectif	Mettre en place une gouvernance transversale au service de la démarche "Territoire engagé Transition Ecologique"			
Descriptif rapide	La CA du Grand Guéret s'engage dans un plan d'actions multithématique (au travers de son PCAET et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME). Sa réussite opérationnelle dépendra du portage politique fort, de la capacité de l'équipe exécutive et de l'ensemble des services concernés de travailler en mode projet, de partager les objectifs et de faire circuler des informations entre élus, services et agents de manière agile.			
Partenaires	Non concernés		Cibles	Exécutif communautaire, élus référents, agents des services
Coûts et moyens	5 jours/an		Calendrier	En continu
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur de l'objectif (année)
	Mentions dans les mandats politiques, les projets de service et les lettres de mission des agents	Services concernés	Inexistantes ou incomplètes	Existantes
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	5.1.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie (CAE) 5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie (CAE) 1.1.1 S'engager politiquement et mettre en place des moyens (ECI) 1.1.3 Élargir la gouvernance en interne et en externe (ECI)			
Points de vigilance / Commentaires	Développer une culture commune de la transition écologique et partager ses enjeux est une condition de cohésion interne autour du plan d'action. Prévoir des moyens pour cela (formation).			

ACTION 7. SUIVRE ANNUELLEMENT L'AVANCEMENT DU PCAET ET DES INDICATEURS ET COMMUNIQUER

Pilote	Service plan climat			
Objectif	Mesurer l'atteinte des objectifs opérationnels et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie. Communiquer sur les résultats en interne et au public extérieur.			
Descriptif rapide	Adopter une méthodologie claire et précise pour mettre à jour, évaluer l'efficacité et l'avancement du plan d'actions en se basant sur des preuves vérifiables. Analyser les actions réalisées, documenter les résultats, ajuster si nécessaire le plan d'action pour assurer le bon rythme de progression. Tenir à jour l'outil de suivi (tableau de bord sur la plateforme territoiresentransitions.fr), l'alimenter régulièrement en indicateurs variés. Réaliser une communication via les médias utilisés par le Grand Guéret dont les réseaux sociaux.			
Partenaires	Ceux impliqués dans les actions du PCAET	Cibles	Services et partenaires impliqués dans le plan d'action pour la collecte et l'analyse des données - publics interne et externe pour la communication	
Coûts et moyens	Service Plan Climat, service communication	Calendrier	Une fois par an (tenue du COPIL)	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	MAJ du tableau de bord	Les pilotes d'actions	I Etat des lieux des audits 2024	Existant et le plus exhaustif possible
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie (CAE)			
Points de vigilance / Commentaires	Veiller à sélectionner des indicateurs simples à produire, représentatifs des actions réalisées et des impacts générés			

ACTION 8. PROGRAMMER DES FORMATIONS ET DE LA SENSIBILISATION INTERNE POUR LES AGENTS DU GRAND GUERET

Pilote	Direction des ressources humaines			
Objectif	Atteindre 50 journées agents de formation sur des sujets touchant à la transition écologique entre début 2024 et fin 2026, dont au moins 1 dans chaque direction et hors service plan climat			
Descriptif rapide	- Identifier les thématiques sur lesquelles chaque service pourrait être formé en lien avec le service plan climat et les directeurs (ex : pour le service dév éco, formations à l'économie circulaire et aux enjeux d'adaptation des activités économiques aux changements climatiques) - Recenser les offres de formations existantes (notamment par le CNFPT mais aussi autres organismes) sur ces thématiques, ainsi que les formations plus générales à proposer à tous les agents - Fournir à chaque directeur de service la liste des formations recensées et les inciter à les proposer aux agents concernés - Inciter les services à réaliser une veille de leur côté sur les formations et événements (webinaires, salons, conférences...) les concernant et à bénéficier de ces opportunités - Programmer des formations collectives interne à proposer à des groupes d'agents - Faire remonter les besoins identifiés lors de l'élaboration du Plan de formation mutualisé Creuse pouvant permettre la tenue de formations en local et intéresser par ailleurs d'autres collectivités creusoises - Suivre les formations réalisées et les événements auxquels les agents participent (demander aux agents de transmettre les informations et justificatifs à la DRH)			
Partenaires	CNFPT, ADEME, CEREMA, autres organismes	Cibles	Agents	
Coûts et moyens	Budget formation + budget complémentaire de 3 750 € en 2025 et 3 750€ en 2026	Calendrier	2024 – recensement des besoins et suggestions 2025-2026 - déploiement des formations dédiées	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur de l'objectif (année)
	Nombre total de journées agents de formation comptabilisées	DRH	0	50 (2026)
	Nombre de directions représentées dans les agents ayant suivi une formation	DRH	0	9
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie ECI 1.2 Développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de la collectivité			
Points de vigilance / Commentaires	Les indicateurs de suivi doivent absolument être atteints pour permettre l'obtention de la subvention COT.			

ACTION 9. MENER DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS EN INTERNE ET RENFORCER LES ATELIERS DE REPARATION SUR LE TERRITOIRE

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
EVOLIS 23 / Grand Guéret	DST / Petite enfance / Finances / DRH / Communication / Dév. Local / Informatique	Evolis 23 / 3AR / Recyclabulle	Agents et élus Habitants	3/5	+

Contexte

EVOLIS 23 a élaboré son PLPDMA 2022-2028, qui vise une réduction de 30% de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) d'ici à 2031 (<https://www.evolis23.fr/plpdma/>). Celui-ci contient de nombreuses actions qui peuvent se décliner au sein du Grand Guéret. De plus, EVOLIS 23 souhaite que l'agglomération soit proactive sur la gestion de ses propres déchets. Aussi il est proposé de mettre en œuvre 3 actions du PLPDMA au sein de l'agglomération.

Descriptif

L'action comprend trois volets : le suivi des déchets en interne, les achats écoresponsables, les ateliers de réparation ainsi que le suivi du projet de filière biodéchets. Elle rejoint l'objectif stratégique n°2.4 du SRADDET Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation avec un objectif sur les biodéchets.

1. Suivre les déchets produits par l'agglomération et améliorer le tri (pilottage EVOLIS 23)

Ce volet permet une première déclinaison de l'axe Transversal « L'éco-exemplarité » du PLPDMA au sein des services du Grand Guéret, en partenariat avec Evolis 23. Il s'agit de :

- Mettre en place une comptabilisation systématique des levées des bennes de déchets des bâtiments de l'Agglo lors de leur collecte par EVOLIS 23, ainsi qu'une transmission des données au service patrimoine de l'Agglo.
- Mettre en place un suivi par bâtiment et par type de déchets du nombre de levées de bennes à partir de ces données.
- Organiser des animations par EVOLIS 23 auprès des agents de l'agglomération pour les sensibiliser à la prévention des déchets et au tri.
- Organiser une formation de l'équipe ménage par EVOLIS 23.
- Définir des objectifs de réduction du nombre de levées totales et d'amélioration du tri (baisse de la part des levées pour les déchets non recyclables).
- Poursuivre par ailleurs le soutien à la réparation et à la réutilisation des matériels informatiques "usagés" de l'Agglo au travers des partenaires du territoire (Co'Ordi)

2. Rendre les achats plus écoresponsables (en s'inspirant de la démarche de l'écocrèche) (pilottage directions petite enfance et marché public)

Ce volet complète la déclinaison de l'axe Transversal « L'éco-exemplarité » du PLPDMA au sein des services du Grand Guéret, en complément du premier volet. Il s'agit de :

- Présenter en interne la politique d'achats de la petite enfance et les résultats obtenus, et s'en inspirer pour créer une charte commune à l'agglomération ou propre à chaque service volontaire (voir Action 0.N5. Améliorer l'éco exemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services),

- Désigner un référent dans chaque service volontaire pour que la charte soit utilisée lors de quelques achats,
- Organiser des animations/formations à destination des agents et élus concernés. Cela pourra être assuré par 3AR, EVOLIS 23 via une convention de partenariat et/ou la direction petite enfance,
- Mener une première réflexion concrète sur les achats écoresponsables dans le cadre de la rédaction du marché public fournitures et produits d'entretien prévue en 2024-2025.

3. Renforcer les repair café et l'atelier de réparation vélo (pilotage directions du développement local collaboratif et plan climat) :

Ce volet s'inscrit dans l'axe « Durée de vie des produits » du PLPDMA. Actuellement, des Repair café se tiennent toutes les 2 semaines à la quincaillerie (le samedi matin), animés par un salarié de la ressourcerie Recyclabulle. Il s'agit de :

- Renforcer la communication autour des repair café et ateliers de réparation pour recruter des bénévoles et faire connaître les ateliers ainsi que le FabLab de la quincaillerie au plus grand nombre, avec par exemple une campagne de communication dans les abribus. Valoriser par ailleurs la participation du territoire à la journée nationale de la réparation (octobre). Le repair café pourrait aussi rejoindre le réseau <https://dashboard.repairmonitor.org>
- Organiser si besoin des sessions de formation de bénévoles à la réparation.
- Renforcer le partenariat entre le Grand Guéret, Guéret en Selle et Recyclabulle sur la communication, le soutien technique et le financement des ateliers de réparation vélo.
- Poursuivre avec la quincaillerie numérique les ateliers sur l'électrification des vélos pour faire baisser le coût et proposer des ateliers "d'autoélectrification" encadrés.

4. Suivre la structuration de la gestion des biodéchets sur le territoire (pilotage EVOLIS 23)

Ce volet s'inscrit dans l'axe « Anti-gaspillage et biodéchets » du PLPDMA. Il s'agit de participer au projet de développement d'une filière pour le compost mûr, considérant dans un premier temps les biodéchets des professionnels de la restauration, notamment en secteur de centre-ville de Guéret.

Moyens

Fonctionnement	Temps de travail
Formation : 3750€/an Communication : 1500€/an Atelier vélo : 4000€/an	7 j/an (service plan climat)

Résultats attendus

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (impact indirect sur des consommations en dehors du territoire)	0 (impact indirect sur des émissions en dehors du territoire)	+

Calendrier

Année	Etapes
2024	Mise en place de la comptabilisation et du suivi des levées des bennes de déchets Signature des conventions avec les partenaires (notamment EVOLIS 23). Amorce du travail sur les achats écoresponsables (fournitures et produits d'entretien)
2025	Mise en valeur des repair café Animations et formations sur les déchets et les achats écoresponsables
2026-2030	Définition d'objectifs de réduction des déchets Formation des bénévoles du repair café

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.2.3 Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets
- CAE 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité
- CAE 5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie
- CAE 5.2.2 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
- ECI 3.2 Réaliser des achats responsables
- ECI 5.1 Actions dirigées vers le Grand Public et les associations

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de bennes de DMA de l'agglomération collectées par Evolis	EVOLIS23	A évaluer en 2024	-30% (objectif du PLPDMA)
Nombre d'animations/formations sur les déchets et les achats réalisées	EVOLIS23	0	8
Nombre d'objets réparés par le repair café	Quincaillerie	A évaluer en 2024	x2

ACTION 10. AMELIORER L'ECO EXEMPLARITE DU SERVICE PETITE ENFANCE ET PROMOUVOIR SES BONNES PRATIQUES DANS LES AUTRES SERVICES

Pilote	Direction petite enfance		
Objectif	Tendre vers des services de l'agglomération sensibilisés aux enjeux santé-environnement		
Descriptif rapide	1/ Mettre en place des ateliers Nesting² - Former 1 ou 2 agents à l'animation Nesting (10 journées/agent) - Animer des ateliers Nesting à destination : - Du personnel de la direction petite enfance non encore formé - Des parents intéressés. - Des assistantes maternelles suivies par le RPE - Des structures de la petite enfance suivies par le référent santé environnement Dans une logique de sensibilisation aux enjeux santé-environnement, cette approche pourrait être élargie à d'autres publics et diffusée par exemple auprès des agents de l'agglomération. 2/ Achats écoresponsables - Présenter la politique d'achats responsables instaurée dans la direction petite enfance dans les services de l'agglomération - Créer une charte similaire pour l'agglomération ou propre à chaque service volontaire avec l'appui de la petite enfance 3/ Diffuser les pratiques alternatives de lavage des sols - Identifier des personnes susceptibles d'utiliser cette pratique (crèche familiale, assistantes maternelles suivies par le RPE, équipe ménage de l'agglomération, partenaires...) - Leur présenter les pratiques mises en œuvre au sein de la petite enfance - Définir une méthodologie de transmission de la pratique : formation externe ou interne, tutorat... (produits éco-labellisés, revue des protocoles, décapage des sols...) 4/ Rendre les activités créatives de la direction petite enfance moins nocives pour la santé et l'environnement - Identifier les activités créatives impliquant des produits nocifs - Trouver des alternatives - Définir une méthode de changement (formation spécifique, participation à un réseau...) et la mettre en œuvre - Mettre en lumière les activités réalisées et expliquer la démarche (cible : parents, réseaux professionnels ...)		
Partenaires	UNADERE, Direction Finances / Marchés publics	Cibles	Autres directions Enfants et parents
Coûts et moyens	Formation Nesting : 3000€/agent	Calendrier	2024 : 1 formation Nesting, identification de partenaires

² Programme destiné à protéger les enfants en informant et apportant des solutions face aux risques d'exposition aux polluants (enjeux santé-environnement)

	Bureau d'études élaboration charte : 3000€ /charte Formation lavage de sol : 1000€ Matériel de lavage de sol : 1000€ 5 jours / an du service PCAET			(actions 2 et 3), identification des activités à remplacer (action 4) 2025 – 2030 : organisation d'ateliers Nesting 2027 : 1 nouvelle formation Nesting	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)	
	Nombre d'ateliers Nesting organisés	Direction petite enfance	0	20 (5/an sur 4 ans)	
	Nombre de chartes d'achats écoresponsables mises en place	Direction Finances / Marché public	1 (petite enfance)	2 (charte d'un service ou charte commune)	
	Nombre de valorisations externes des pratiques action 3	Direction petite enfance	0	3	
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie CAE 5.2.2 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique CAE 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance ECi 3.2 Réaliser des achats responsables ECi 5.1 Actions dirigées vers le Grand Public et les associations				
Points de vigilance / Commentaires	Poste de référent santé environnement financé pour 1,5 an seulement				

ACTION 11. ÉLABORER UN BUDGET VERT ET DEFINIR LES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LE PLAN D'ACTIONS

Pilote	Direction des finances			
Objectif	Evaluer formellement la part du budget favorable et défavorable à la transition écologique et l'utiliser comme critère d'arbitrage			
Descriptif rapide	<u>Budget vert :</u> - Définition de la méthodologie d'évaluation à appliquer à partir de retours d'expérience et travaux existants (notamment ceux réalisés par l4CE) et des documents budgétaires disponibles pour l'analyse, - Formation du personnel par le CNFPT (formation "Le budget vert : outil de transformation interne au service de la transition") - Réalisation de l'évaluation du compte administratif 2024, - Elaboration d'un document de présentation de l'analyse réalisée. - Intégration d'une partie "budget vert" dans la fiche d'impact en cours d'élaboration pour chaque investissement, - Présentation des résultats - Reconduction de l'exercice chaque année et analyse des évolutions constatées. Ce travail sera mené par le service plan climat et la direction des finances (contrôleur de gestion). Il représentera environ 20 jours de travail en 2024/2025 puis 10 jours/an ensuite, répartis de manière équitable entre les deux services. Les services et les élus seront également mobilisés de manière ponctuelle pour suivre la démarche et fournir les éléments nécessaires. <u>Financement du plan d'actions de transition écologique</u> - Définir de manière prospective sur plusieurs années les financements mobilisables pour atteindre les objectifs du plan climat - Vérifier que le Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération est en cohérence avec le plan d'actions du PCAET			
Partenaires	-	Cibles	Elus et agents	
Coûts et moyens	Temps humain : 20 j / an en 2024 puis 10j/an Budget formation Budget à prévoir si étude d'impact spécifique requise	Calendrier	2025 (CA 2024) : évaluation budget vert de l'investissement / fléchage des ressources budgétaires pour le plan d'action Non défini : budget de fonctionnement	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif
	Part des dépenses et recettes analysées	Contrôleur de gestion	0%	2026 : 80% de l'investissement 2030 : 80% du total
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 5.2.1 Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget			
Points de vigilance / Commentaires	Evaluation partielle : certaines lignes sont à travailler en interne, certaines lignes sont indéfinies au niveau national Attention au caractère chronophage de cette action			

AXE 1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET S'ASSURER DE SA DISPONIBILITÉ POUR TOUS

ORIENTATION 1 - RATIONNALISER LA CONSOMMATION D'EAU

ACTION 12. METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE RESILIENCE AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Pilote	Régie eau et assainissement		
Objectif	Baisser la consommation moyenne par abonné Réalisation de 100% des actions inscrites dans l'accord de résilience		
Descriptif rapide	L'accord de résilience 2023-2024 signé avec l'Agence de l'eau prévoit une série d'opérations visant à structurer le service de l'eau, à réaliser des économies d'eau et à sécuriser la ressource en eau potable, qui sont autant d'objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne au cours du cycle 2022-2027. L'objectif de cette action est d'assurer la mise en œuvre effective de toutes ces opérations, certaines étant déclinées dans des actions à part entière du PCAET : • Structuration de la compétence eau potable du Grand Guéret et mise en place du Syndicat des eaux creusoises pour l'interconnexion des réseaux et la mise en place de projets structurants • Travaux d'économies d'eau dans les bâtiments de l'Agglo et des communes (lien avec actions 30 et 35) • Renouvellement du réseau (conduites fuyardes) et interconnexions de sécurisation entre les réseaux de certaines communes (action 16) • Travaux de protection des captages (lien avec action 17) • Mise en place de compteurs communicants chez les abonnés (étude, déploiement puis maintenance) dans l'objectif d'identifier les zones fuyardes • Distribution de récupérateurs d'eau de pluie à tarif préférentiel (action 13) et de mousseurs aux particuliers • Sensibilisation importante des abonnés aux économies d'eau (pour ceux ayant participé à la commande de récupérateurs d'eau de pluie ou encore pour les plus gros consommateurs). Le Grand Guéret a jusqu'au 1er septembre 2024 pour déposer les demandes d'aide relatives à ces opérations. Il s'agit donc pour cette action de réaliser les étapes suivantes : • Définir le contenu et les modalités précises de chaque opération • Constituer les dossiers de demande d'aide et les transmettre à l'Agence de l'eau • Mettre en œuvre les opérations une fois les financements obtenus		
Partenaires	État, Agence de l'eau	Cibles	Abonnés
Coûts et moyens	5,5 M€ dont 3,6 M€ de subventions de l'Agence de l'eau 1 chargé d'études	Calendrier	2024 : constitution des dossiers de demande d'aide 2024-2027 : Mise en œuvre des opérations

Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2022)	Valeur de l'objectif (2025)
	Part du financement prévu obtenu (réalisation des actions)	Grand Guéret	0%	100%
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)			
Points de vigilance / Commentaires	Difficultés de recrutement			

ACTION 13. SOUTENIR L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE COLLECTE DE L'EAU DE PLUIE POUR LES PARTICULIERS

Pilote	Régie eau et assainissement			
Objectif	4000 logements équipés en 2025			
Descriptif rapide	Communiquer sur les dispositifs existants. Après une première opération sur 150 unités en 2023, une opération de distribution à tarif préférentiel de 4000 cuves de récupération d'eau de pluie auprès des particuliers, financée à 70% par l'Agence de l'Eau, a été validée en juillet 2023 (démarrage en 2024). Un kit de matériel économe en eau sera également distribué en même temps que les cuves (mousseur et matériel pour chasse d'eau) ainsi qu'un livret de sensibilisation. Un bilan de l'opération sera réalisé pour voir la poursuite du dispositif. L'action pourra aussi être complétée sur le volet réutilisation. Par ailleurs, cette action intègre une des priorités de déclinaison du SDAGE Loire-Bretagne sur le territoire de la commission Vienne et Creuse dont fait partie le Grand Guéret concernant la gestion quantitative : utilisation rationnelle et économe de l'eau; et rejoint l'objectif 37 du SRADDET qui consiste à valoriser les eaux pluviales.			
Partenaires	Agence de l'eau, Communes	Cibles	Particuliers (dans un 1er temps)	
Coûts et moyens	Inclus dans le budget de l'accord de résilience	Calendrier	2024 puis bilan et perspectives de l'opération	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur de l'objectif (2025)
	Nombre de cuves distribuées	Grand Guéret	150	4000
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales			

ACTION 14. DEVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DE LA STATION D'EAU DE PLUIE EN ZONE INDUSTRIELLE PAR LES ENTREPRISES VOIRE D'AUTRES USAGERS

Pilote	Régie eau et assainissement			
Objectif	Augmenter la capacité de la station de 5 000 m³ actuellement à 8 à 10 000 m³			
Descriptif rapide	Doublement prévu de la capacité en 2024-2025. Promouvoir la station de récupération d'eau pluviale auprès des entreprises de la zone industrielle en lien avec le service développement économique. Orienter les entreprises désirant s'installer sur le territoire et ayant de gros besoins en eau vers un terrain à proximité de la station d'eau industrielle. Rechercher d'autres usagers potentiels et leur proposer de se raccorder à la station d'eau industrielle. Pour rappel, la réutilisation des eaux pluviales fait partie des objectifs du SRADDET.			
Partenaires	CCI / FFB / FNTP		Cibles	Entreprises, gros consommateurs
Coûts et moyens	350 k€ HT		Calendrier	2024-2025 : travaux 2025-2030 : amplification de l'usage
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur de l'objectif (2030)
	Volume annuel distribué par la station	Grand Guéret	Doublement par rapport à 2023	
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales			

ORIENTATION 2 - AMELIORER LA PERFORMANCE DES SYSTEMES DE DISTRIBUTION ET D'ASSAINISSEMENT D'EAU

ACTION 15. POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Pilote	Régie eau et assainissement			
Objectif	Conformité des installations et équipements et faire progresser la part du bon état écologique des masses d'eau du territoire			
Descriptif rapide	Elaboration et suivi des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales - Un diagnostic assainissement et eaux pluviales va démarrer en 2024 sur la ville de Guéret pour une période de 2 ans. - Les autres communes sont concernées également et disposent de diagnostics à jour. - L'objectif est d'élaborer le schéma pour la ville de Guéret et de maintenir l'ensemble des schémas directeurs à jour en priorisant les interventions (permettre la bonne conformité des installations/équipements et des rejets). L'état écologique des masses d'eau du territoire doit s'en voir amélioré. Etat des lieux des infrastructures d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales et du fonctionnement hydraulique du territoire Identification des enjeux et de la feuille de route (fonctionnement et investissements nécessaires) pour les années futures Programmation et réalisation des travaux Poursuite du soutien aux particuliers dans la mise aux normes de leur assainissement individuel Poursuivre l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération et le soutien financier des particuliers (ménages modestes et très modestes) dans la mise aux normes de leur assainissement. Pour rappel, la gestion des eaux pluviales et des eaux grises fait partie des objectifs du SRADDET (objectif 37).			
Partenaires	Agence de l'eau, Etat, Conseil départemental	Cibles	Communes, particuliers	
Coûts et moyens	375 k€ - schéma directeur Ville de Guéret + Budget travaux	Calendrier	2024-2026 (commune de Guéret), mise à jour des schémas communaux Et réalisation des travaux (2024-2030) 2024-2030 – appui aux particuliers	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Evolution de la conformité des équipements collectifs	Régie eau et assainissement	À définir	Non défini

	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (selon contrôles)	Régie eau et assainissement	73% (2022)	Non défini
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement CAE 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales			
Points de vigilance / Commentaires	Maintien de la mise à jour des diagnostics assainissement			

ACTION 16. RENOUVELER LES RESEAUX D'EAU ET REPARER LES FUITES

Pilote	Régie eau et assainissement			
Objectif	Renouveler 1% du réseau chaque année (soit environ 9km pour l'eau potable et 2km pour l'assainissement)			
Descriptif rapide	La réduction des fuites dans les réseaux fait partie des mesures de gestion quantitative de la ressource en eau identifiées dans le SDAGE. Cette action consiste à : • Identifier les sections à renouveler en priorité et programmer les renouvellements sur plusieurs années • Conduire les études nécessaires (faisabilité, conception...) pour préparer les travaux en privilégiant la durabilité des matériaux et équipements choisis • Réaliser et suivre les travaux en veillant à la bonne information des usagers.			
Partenaires	État, Agence de l'eau, Conseil départemental	Cibles		
Coûts et moyens	Budget régie eau	Calendrier	2024-2030	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2022)	Valeur de l'objectif (2030)
	Rendement du réseau de distribution	Régie eau et assainissement (RPQS)	75%	80% en milieu rural et 85% en milieu urbain
	Linéaire de réseau eau potable renouvelé	Régie eau et assainissement (RPQS)	9,48 km sur 5 ans (2018-2022)	45 km sur 5 ans (2024-2028)
	Linéaire de réseau assainissement renouvelé	Régie eau et assainissement	-	10 km sur 5 ans (2024-2028)
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)			
Points de vigilance / Commentaires	Dépend des études, financements, entreprises ; priorisation des tronçons (projets sur 3 ans) : identification des fuites, problème de qualité de l'eau, des programmes voirie, etc. Nécessité une grande coordination			

ORIENTATION 3 - SECURISER LA RESSOURCE EN EAU ET PRESERVER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DU CYCLE DE L'EAU

ACTION 17. REALISER UN DIAGNOSTIC DES CAPTAGES ET DE LEURS AIRES D'ALIMENTATION ET ETABLIR DES MESURES DE GESTION/PROTECTION

Pilote	Régie eau et assainissement			
Objectif	100% des captages du territoire étudiés et protégés en 2030			
Descriptif rapide	La protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable fait partie des mesures territorialisées du SDAGE sur le territoire de la commission Vienne Creuse afin de lutter contre les pollutions diffuses. Sur ce territoire, 21 aires d'alimentation de captages sont désignées prioritaires. Il s'agit ici de : • Programmer une étude en lien avec les commissions thématiques des Contrats Territoriaux (CT) pour analyser les captages du territoire en termes de quantité et de qualité de l'eau (fonctionnement hydrogéologique, inventaire, typologie, mesures disponibles, métrologie et instrumentation en place, suivi des débits, etc.). • Analyser par ailleurs les zones de protection des captages (cartographie) et formuler des préconisations pour améliorer la situation : investissements, dispositifs d'animation foncière, et actions de sensibilisation/conseils (pratiques agricoles, prairies permanentes, forêts...). Ce travail renforcera par ailleurs le lien entre l'aménagement du territoire et la gestion du cycle de l'eau dans la perspective des travaux sur le PLUi.			
Partenaires	BRGM, CPIE, CEN, FRAB, CA23	Cibles		
Coûts et moyens	Temps de travail et budget à définir	Calendrier	2024 : signature convention Cadrage de la mission avec le BRGM 2025-2027 : diagnostic 2026-2030 : actions de protection	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Nombre de captages diagnostiqués	BRGM	0	115
	Indice d'avancement de protection des ressources en eau	Grand Guéret (RPQS)	64%	100%
	CAE 3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)			

Actions des référentiels CAE et ECI en lien	
--	--

ACTION 18. PROTEGER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
CEN Nouvelle-Aquitaine	Plan climat / DST (ressources naturelles)	EPTB Vienne / Grand Guéret / Communes / Département / Région / État / ARS / Agence de l'eau Loire-Bretagne	Communes	2/5	+

Contexte

Le territoire fait partie du bassin de la Creuse et plus largement du bassin de la Vienne. A ce titre, il est concerné par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Creuse, porté par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne).

Par ailleurs, le territoire est concerné par cinq Contrats territoriaux (CT)¹ en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : Creuse Aval et Gartempe, qui représentent la majorité du territoire et les CT Petite Creuse, Sédelle-Brézentine et Vienne Amont situés sur les marges de la Communauté d'Agglo. Les outils CT sont des outils de planification déployés sur une durée de six ans (deux fois trois ans) par les structures Gémapi sur leur territoire de désignation. Il permette la mise en œuvre d'actions concrètes de terrain en faveur des cours d'eau et des zones humides.

Dans le cadre du SAGE Creuse, l'EPTB Vienne a mené une étude quantité globale et formulé des préconisations sur la ressource en eau. Cette étude, finalisée en 2023, reprend notamment la méthodologie HMUC "Hydrologie, Milieux, Usages, Climat".

Comme le rappel, cette étude, la préservation de l'usage anthropique de l'eau doit se faire en adéquation avec le bon fonctionnement des milieux naturels, d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

La restauration/préservation des cours d'eau et zones humides en est l'un des enjeux prioritaires identifié, qui fait d'ailleurs partie des priorités du SDAGE pour assurer la bonne gestion quantitative de l'eau. Outre le rôle majeur des zones humides sur le cycle de l'eau, elles constituent un puits de carbone pour le territoire à maintenir et développer ; tout comme un réservoir de biodiversité.

Descriptif

1. Identification des zones humides à l'échelle du foncier communal ou communautaire

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine, est particulièrement impliqué sur la question des zones humides dans le cadre des futurs Contrats territoriaux. Il est également un acteur majeur de la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La première étape consistera à croiser les données sur les Zones à Dominante Humide (ZDH) (couches géomatiques) avec les données sur le foncier communautaire et communal, pour les communes qui le souhaitent.

Cette identification peut aussi concerner des zones forestières dans le cadre de forêts humides.

2. Mise en place de plans de gestion des zones humides

Cela pourra passer par de la maîtrise foncière (acquisition) ou d'usage avec le CEN permettant d'accroître la protection des zones humides identifiées et, si nécessaire, de mettre en place des mesures de restauration.

Par ailleurs, cette action peut permettre la valorisation de certaines zones humides auprès du public et être support à des actions de sensibilisation, chantiers participatifs. La rivière Creuse et les bases de loisirs d'Anzême et de Jouillat seraient intéressantes à utiliser pour faire de la sensibilisation sur la thématique eau.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
10 000 €/an de travaux de restauration (Budget CT)		15 jours/an

Résultats attendus

Objectif : Faire progresser le nombre de surfaces humides protégées/gérées et la part du bon état écologique des masses d'eau du territoire

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (pas l'objet de l'action)	0 (pas l'objet de l'action)	0

Calendrier

Année	Étapes
2024-2025	Cartographie des zones à dominante humide VS foncier public
2025-2030	Déploiement de plans de gestion des zones humides et mesures de protection

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nb de communes comprenant des ZH protégées (plans de gestion)	CEN	0	6

ACTION 19. ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS ET DES COURS D'ECOLES EN CENTRE-BOURG

Pilote	CAUE		
Objectif	Intégrer une réflexion d'adaptation/végétalisation dans l'ensemble des projets d'aménagement de bourg et/ou cour d'école menés par les communes		
Descriptif rapide	En partenariat avec l'Agglo, sensibiliser les communes aux enjeux de la désimpermeabilisation/végétalisation en centre-bourg et identifier les projets à accompagner (2024-2026 puis 2027-2030) : • Organisation d'ateliers par groupes de communes ou par thématique sous forme de temps de sensibilisation et d'animation (agents, élus) au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique, de gestion intégrée des eaux pluviales, de lutte contre les îlots de chaleur, d'accueil de la biodiversité Proposer aux communes intéressées une co-construction et méthodologie de projet pour leurs aménagements : • Identification des besoins et compréhension des attentes • Conseil, esquisse • Concertation avec le public (élus, habitants, élèves, enseignants...) • Appui au montage de projet et mise en œuvre en lien avec les différents partenaires (communes, services Agglo, financeurs, CPIE, SDEC...) • Appui technique dans le choix de végétaux sauvages et locaux, favorables à la biodiversité et à la santé humaine (en lien avec la marque Végétal Local, propriété de l'Office Français de la Biodiversité). • Suivi (carnet d'entretien, animations/sensibilisation, chantiers participatifs) Diffusion et valorisation des retours d'expériences (visites, sensibilisation, communication...) Concernant les cours d'école, la cour d'école élémentaire Jacques Prévert à Guéret a bénéficié de cet accompagnement et constitue la première réalisation sur le territoire de l'Agglomération. Les 3 collèges (Martin Nadaud et Jules Marouzeau à Guéret et Louis Durand à Saint Vaury) ainsi que la future cour d'école de Bussière-Dunoise ont été suivis. La commune de Saint Fiel a été accompagné plus globalement sur l'aménagement de son centre-bourg. Cette action est liée à l'objectif 37 du SRADDET qui encourage la végétalisation source de rafraîchissement naturel dans les aménagements. Elle est aussi à articuler avec le futur PLUi du Grand Guéret dans l'optique de développer la séquestration carbone du territoire. Documentation ressource : • 2 documentations supports à la méthodologie de projet réalisées par le CAUE : Carnet d'école (disponible) et Carnet de bourg (à venir – 2025)		
Partenaires	Grand Guéret / Communes / CPIE / SDEC	Cibles	Elus, agents, habitants
Coûts et moyens	Convention de partenariat CAUE Temps de travail : 10j/an pour le service PCAET	Calendrier	2024-2025 : organisation des ateliers 2024-2026 : Accompagnement des projets déjà identifiés

			2027-2030 : projection accompagnement des nouveaux projets	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur de l'objectif (année)
	Nombre de projets accompagnés	CAUE	6 (2023)	12 (2030)
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales CAE 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts CAE 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité			

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

ORIENTATION 1 - PRODUIRE L'ELECTRICITE RENOUVELABLE

ACTION 20. CONCRETISER LES PROJETS DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES ET DE PARCS EOLIENS EN COURS ET POURSUIVRE L'INCITATION

Pilote	Service plan climat			
Objectif	Atteindre l'autosuffisance électrique			
Descriptif rapide	La CA du Grand Guéret a élaboré un schéma intercommunal visant à produire autant d'électricité sur le territoire qu'il n'en consomme avec des énergies renouvelables. La collectivité s'est alors engagée à soutenir les porteurs de projets sur son territoire sur la base du schéma et du respect de sa charte. Cette action s'inscrit dans cette optique et consiste à : • Accompagner les porteurs de projets d'énergie renouvelable, • Suivre les dossiers et faciliter leur aboutissement, • Orienter les projets sur des terrains dégradés. • Poursuivre l'animation du schéma et de la charte des énergies renouvelables adoptées respectivement en 2019 et 2021			
Partenaires	Développeurs / Communes / Grand Guéret	Cibles	Sociétés portant des projets d'EnR	
Coûts et moyens	20 jours / an pour le service PCAET	Calendrier	Action déjà commencée depuis 2019	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Taux d'autosuffisance électrique	Enedis	22%	50%
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire			
Points de vigilance / Commentaires	Veiller à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) malgré le développement des parcs photovoltaïques au sol. Prioriser les projets maximisant les retombées territoriales			

ACTION 21. ÉTUDIER L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION SUR LES PRINCIPALES STATIONS D'EPURATION ET D'EAU POTABLE

Pilote	Régie eau et assainissement			
Objectif	2 projets d'autoconsommation énergétique sur les stations de l'Agglomération à 2030			
Descriptif rapide	• Identifier avec le CRER ou le SDEC les sites a priori intéressants à équiper en panneaux PV (surface de toiture et orientation, consommation d'électricité...) • Faire réaliser par le CRER ou le SDEC des études de faisabilité (technique et économique) sur ces sites, en considérant en priorité une valorisation de la production en autoconsommation. • En cas de conclusion favorable, engager un dialogue avec les élus pour décider de la réalisation des centrales projetées. • Réaliser les projets • Priorisation des études sur les sites les plus consommateurs : stations de potabilisation de Guéret (Courtille/Pisserate) et STEP de Guéret			
Partenaires	CRER ou SDEC (service CEP)		Cibles	Agglomération et abonnés (réduction des coûts)
Coûts et moyens	10 jours / an service plan climat		Calendrier	2024 : Choix des sites 2025 : Réalisation des études et prise de décision 2026 : Premier projet
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur de l'objectif (2030)
	Nombre de sites étudiés	CRER ou SDEC	0	5
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 2.2.4 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics			

ACTION 22. ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE DE PETITE TAILLE

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Plan climat puis autre partenaire	Plan climat	SDEC / CRER / ADEME	Particuliers	4/5	+

Contexte

Pour l'instant les acteurs réalisant des accompagnements sur les ENR sont le SDEC avec Rénov 23 (à destination des particuliers mais cela n'est pas leur mission principale), le CRER (professionnels et collectivités), l'agglo (professionnels et collectivités), la SEM ELINA (professionnels) et CIRENA (groupe citoyen spécifique).

Descriptif

Pour atteindre les objectifs du PCAET et notamment du schéma intercommunal des énergies renouvelables, il est nécessaire d'accompagner techniquement et financièrement en plus de ce qui est fait actuellement :

- Les particuliers dans leurs projets PV
- Les propriétaires de bâtiments tertiaires et de parkings (dont les communes) dans leurs obligations de solarisation (pro)
- Autoconsommation collective (pro)
- Chauffage bois performant (notamment lien qualité de l'air demandé par l'ARS)
- Autres projets de chaleur renouvelable (solaire thermique et géothermie notamment)

1. Accompagner les particuliers dans leurs projets photovoltaïques

Trouver un opérateur qui soit en mesure d'accompagner des particuliers. Pour l'instant deux structures sont pressenties : SDEC (Rénov 23) et CRER (qui a déjà mené cette mission sur d'autres territoires). La mission de l'opérateur sera :

- Aborder le sujet lors des divers échanges avec les particuliers (rendez-vous individuels, animations collectives ...).
- Proposer une offre d'accompagnement technique (préféabilité/comparaison de devis...) pour le photovoltaïque
- Intégrer les dispositifs de financement des ENR pour les particuliers dans les supports de communication.

2. Proposer un accompagnement aux entreprises et structures tertiaires

Un partenariat avec CCI/CMA/Agglo/SDEC/CRER sera recherché pour monter une offre d'accompagnement des projets ENR des entreprises et structures tertiaires du territoire : communication/sensibilisation, conseil technique, juridique et financier, voire aide financière.

Deux cibles principales :

- Propriétaires de bâtiments et de parkings (dont les communes) dans leurs obligations de solarisation ==> PV
- Gros consommateurs de chaleur (industriels, établissements scolaires...) ==> bois énergie/géothermie/solaire thermique

Il est à noter que le SDEC propose d'ores et déjà un accompagnement des projets d'autoconsommation de collectivités via son service CEP. L'agglomération accompagne aussi depuis plusieurs années les entreprises sur leurs projets photovoltaïques.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
-	5 000 €/an pour l'accompagnement des particuliers 5 000€/an pour l'accompagnement des entreprises	20 jours / an

Résultats attendus

Objectif : Mise en service de 15 projets PV particuliers accompagnés / an

Mesure ERC

Le développement devra se faire de manière réfléchie afin d'éviter et limiter les impacts sur les milieux. Le développement des EnR favorisera en premier lieu les zones déjà urbanisées. Comme pour chaque projet d'EnR une étude d'impact réglementaire devra être réalisée et des mesures ERC adaptées prises.

Calendrier

Année	Etapes
2024	Recherche d'un opérateur en capacité d'accompagner les particuliers
2025	Contractualisation sur l'accompagnement des particuliers Formalisation d'un partenariat pour accompagner les professionnels

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement
- CAE 3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de projets photovoltaïques de particuliers accompagnés	Opérateur choisi	0	15 projets construits/an

ORIENTATION 2 - SOUTENIR LES PROJETS CITOYENS D'ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 23. IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

Pilote	Service plan climat			
Objectif	Créer une société citoyenne portant des projets d'énergie renouvelable			
Descriptif rapide	Les citoyens peuvent aussi contribuer à l'atteinte des objectifs du Schéma desEnR du territoire, par exemple à travers l'installation de panneaux solaires PV en toiture, en ombrière de parking ou encore sur des sols dégradés. Cette action consiste à : • Missionner Cirena pour accompagner un groupe de citoyens qui soit en mesure à terme de créer une société citoyenne d'énergie renouvelable • Mettre en relation le groupe de citoyens avec les porteurs de projets potentiels • Faciliter les projets du groupe citoyen par tous moyens (études, mise à disposition de foncier ...) • Etudier la possibilité de soutenir financièrement les projets citoyens en investissant au capital de cette société			
Partenaires	CIRENA	Cibles	Groupe de citoyens	
Coûts et moyens	Crédits déjà affectés pour l'accompagnement par CIRENA	Calendrier	Action déjà engagée à terminer en 2024 ou 2025	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Nombre de projets réalisés par la société citoyenne	CIRENA	0	5
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire			
Points de vigilance / Commentaires	Il est nécessaire de passer rapidement sur une phase concrète pour éviter que le groupe ne s'essouffle.			

ORIENTATION 3 - FAVORISER LES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLE POUR LES BESOINS EN CHALEUR

ACTION 24. ÉTUDIER PRÉCISEMENT LE GISEMENT DE CHALEUR RENOUVELABLE DU TERRITOIRE (BOIS, GEOTHERMIE ...) EN PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat	CNPF / ONF / CPIE / CRER / Grand Guéret	Agents et élus Partenaires Habitants	4/5	+

Contexte

En 2019, le bois a fourni 102 GWh de chaleur au territoire du Grand Guéret (comptabilisation à la consommation). Dans la stratégie du PCAET, ce chiffre augmente jusqu'à atteindre 124 GWh/an en 2030, puis baisse jusqu'à 66 GWh/an en 2050 grâce aux efforts de réduction de la consommation énergétique. En parallèle du PCAET, l'émergence d'un projet d'usine à granulés de bois sur le territoire du Grand Guéret a mis sur le devant de la scène la question du bois énergie et de l'impact de son développement sur la forêt. Pour rappel, le développement de l'usage du bois énergie fait partie des objectifs du SRADDET (5 et 52).

Descriptif

L'objectif est d'évaluer finement le potentiel de production de bois énergie sur le territoire du Grand Guéret (en GWh) et de déterminer les conditions permettant de produire cette énergie de manière durable. Le Grand Guéret souhaite pour cela faire émerger un consensus en menant un débat apaisé sur le sujet. L'action se déroule donc en trois temps :

1. Chiffrer le potentiel de production de bois et de séquestration carbone du territoire

Il s'agit de chiffrer l'accroissement du bois forestier ainsi que la séquestration carbone réalisée en forêt sur le territoire, puis d'étudier précisément le potentiel de production de bois et de séquestration carbone par la forêt. Ces potentiels seront détaillés en fonction des pratiques forestières et des débouchés envisagés (priorisation ou non du bois d'œuvre par exemple), en prenant en compte les contraintes foncières et économiques. Les impacts environnementaux et paysagers de leur mobilisation seront également analysés.

Cette étude sera réalisée par le CNPF en se basant sur des données bibliographiques et des retours d'expériences d'autres territoires. Outre les aspects techniques, des préconisations sur la mobilisation des propriétaires forestiers privés pourront être formulées.

Les résultats seront ensuite présentés aux élus du territoire mais aussi de manière plus large au grand public, aux associations, aux partenaires...

2. Mener un débat structuré et apaisé permettant de rédiger une stratégie claire sur le sujet

Il s'agit d'organiser une concertation basée sur l'étude menée précédemment avec l'ensemble des parties prenantes (grand public, élus, professionnels de la filière, associations...). Cette concertation sera animée par un médiateur neutre et indépendant et inclura des animations en forêt et en salle.

L'ensemble des enjeux liés à la forêt (production de bois de diverses natures, paysage, biodiversité, eau, filière économique, loisirs...) seront abordés afin d'aboutir à la rédaction d'une feuille de route fixant les grandes orientations du territoire sur toutes ces questions. Cette feuille de route s'articulera

avec le futur PLUi en identifiant par exemple des mesures règlementaires afin de s'assurer de la préservation des espaces naturels favorisant la séquestration carbone sur le territoire.

3. Réinterroger le PCAET

Le PCAET et son plan d'action seront réinterrogés en fonction des résultats et des décisions prises précédemment. L'ensemble des actions de l'agglomération et du territoire devront être mises en conformité avec ces orientations (aide à l'installation d'entreprises, incitations au chauffage au bois, inclusion du bois dans la construction, formations de professionnels...).

Une suite de cette action pourrait être envisagée dans un second temps (non chiffré ici) sur la chaleur renouvelable d'une manière plus générale par exemple en se tournant vers la géothermie. Pour cette filière, des études au cas par cas pourront être faites pour préciser le potentiel à l'échelle d'un projet. L'agglomération et les porteurs de projet pourront aussi s'appuyer sur le guide réalisé par le Département et le CRER sur la géothermie de surface. Il ne s'agit pas ici d'étudier le potentiel global en géothermie du territoire.

Moyens

Fonctionnement	Temps de travail
Prestation CNPF : 3 000€ Concertation : 10 000€	CNPF : 10 jours Grand Guéret : 10 jours

Résultats attendus

Objectif : Rédaction et validation formelle d'une stratégie forêt et bois énergie partagée par tous les acteurs d'ici fin 2026.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (pas l'objet de l'action)	0 (pas l'objet de l'action)	0

Calendrier

Année	Étapes
2026	Etude du potentiel
2027	Débat et élaboration de la feuille de route du territoire sur la forêt
2028	Ré interrogation du PCAET

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif
------------	----------------------------	------------------------	----------------------

Avancement de l'étude	CNPF	En réflexion	Réalisée en 2026
Nombre d'animations organisées sur la forêt (débats, conférences, balades...)	Service plan climat	0	5 (2026)
Rédaction de la stratégie forêt	Service plan climat	Non rédigée	Rédigée et validée en 2026

ACTION 25. ENCOURAGER LA CREATION DE PETITS RESEAUX DE CHALEUR BOIS ENERGIE DANS LES CENTRE-BOURGS EN VEILLANT A LA DURABILITE DE LEUR APPROVISIONNEMENT

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
SDEC	Plan climat	Conseil départemental / CRER / Grand Guéret / Communes	Communes	3/5	+

Contexte

Accompagnement des collectivités déjà en cours par le SDEC dans le cadre de son Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique 2023-2025. L'accompagnement des entreprises privées est assuré par le CRER.

L'accompagnement est cependant plutôt tourné vers des projets existants. Etant donné l'objectif de supprimer les chauffages au fioul il serait intéressant de cibler particulièrement dans le COT ENR les collectivités ayant un chauffage fioul.

Descriptif

1. Ecrire des critères de durabilité de l'approvisionnement (cf. action n°24)
2. Recenser les centre-bourgs potentiellement adaptés à la création d'un réseau de chaleur en ciblant en priorité les bâtiments chauffés au fioul (pilotage agglomération)

Cartographier dans chaque commune les bâtiments publics chauffés et recenser les groupes de minimum 3 à 4 bâtiments proches (ex : mairie, école, salle polyvalente). Il pourra être envisagé de desservir également les bâtiments privés sur le tracé.

Les bâtiments chauffés au fioul seront ciblés en priorité.

3. Mener des études d'opportunité sur les sites identifiés (pilotage SDEC ou agglomération avec mission confiée au CRER)
4. Intégrer de nouveaux projets dans la phase 2 du Contrat de Développement Territorial signé par le SDEC

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
Non chiffré à ce jour car l'action démarrera en 2026		

Résultats attendus

Objectif : Mettre en service 3 nouveaux réseaux de chaleur fonctionnant avec des énergies renouvelables d'ici 2030

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (pas l'objet de l'action)	288 teq CO2/an d'ici 2030	+

Mesure ERC

Des études d'impact environnementales approfondies devront être réalisées avant la mise en œuvre du projet pour identifier et évaluer les risques sur l'environnement. Une attention devra être portée, en cas de création de nouveaux réseaux, sur les impacts potentiels sur les sols : les études d'impacts devront mettre en place des mesures ERC adaptées. Il s'agira de privilégier l'implantation sur des tissus déjà urbanisés, des sols pollués ou en toiture. L'artificialisation induite sera compensée par le développement de la biodiversité en ville (espaces verts, toits et murs végétalisés, etc.) ce qui aura un impact indirect positif sur la thématique biodiversité. Si la production de chaleur passe par l'utilisation de bois énergie, des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement avec des éléments sur le traitement des fumées, la qualité des appareils de chauffage, le séchage du bois, l'approvisionnement local des bois, etc.

Calendrier

Année	Etapes
2025	Rédaction des critères d'approvisionnement durable (cf. action 24)
2026	Repérage des bourgs potentiellement équipables
2027	Réalisation des études de faisabilité
2028 – 2030	Réalisation des projets

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
- CAE 3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de réseaux de chaleur sur le territoire	Agglomération	1 (Guéret)	4

AXE 3 : RENDRE LES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, SAINS ET ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ORIENTATION 1 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS RESIDENTIELS

ACTION 26. METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT INTEGRANT UN VOLET ENERGETIQUE

Pilote	Service habitat			
Objectif	Mettre en place un observatoire permettant de mettre en évidence les problèmes énergétiques liés à l'habitat d'ici fin 2026			
Descriptif rapide	Cette action est programmée dans le cadre du PLH du Grand Guéret (2024-2030). Il s'agit de : • Mettre à disposition sur un site dédié les principales données et informations sur l'habitat sur le territoire du Grand Guéret. • Mettre en lumière une thématique par an (en 2024, il s'agira de la vacance par exemple, une année sera consacrée au volet énergie). • S'appuyer sur l'observatoire pour faire ressortir les leviers d'actions possibles liées à l'aspect énergie et la précarité énergétique dans le secteur résidentiel • Communiquer sur l'existence de l'observatoire et ses mises à jour auprès de tous les acteurs du logement intervenant sur le territoire du Grand Guéret, et le rendre accessible au grand public.			
Partenaires	Département (pilote), AREC,	Cibles	Acteurs du logement	
Coûts et moyens	Budget PLH	Calendrier	Observatoire opérationnel fin 2026	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2026)
	Mise en place de l'observatoire	Service habitat	Inexistant	Opérationnel
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 6.2.2 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique			

ACTION 27. POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
SDEC / Creuse habitat	Habitat / Plan climat	Grand Guéret / ARS / Département / Communes	Habitants	3/5	+

Contexte

L'agglomération est couverte par plusieurs services publics qui conseillent les particuliers dans leurs projets de rénovation : RENOV23, PIG, OPAH RU. Ce travail va être poursuivi car il est un enjeu majeur du territoire (1/3 des consommations énergétiques).

Descriptif

Cette action consiste à :

- 1 Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement et de conseil à la rénovation
- 2 Insister sur l'ordre des travaux dans les conseils et le règlement des aides
- 3 Cibler les logements situés dans les centres bourgs et centre-ville (notamment via l'OPAH-RU pour Guéret)
- 4 Communiquer auprès des entreprises de rénovation et des particuliers sur les enjeux de qualité de l'air intérieur
- 5 Appui au financement des projets de rénovation

Pour rappel, la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments est un des objectifs du SRADDET (n°49) soulignant la prise en compte de ce document dans le PCAET. En dehors des bâtiments résidentiels, une réflexion sera engagée dans ce sens pour les bâtiments tertiaires privés. Une réflexion collective avec les EPCI creusois pour enclencher une solution à déterminer pourra être mise en place. La rénovation de ces bâtiments pourra également être introduit dans l'ordre du jour des comités de pilotage de la plateforme départementale Renov23 (qui se réunit deux fois par an).

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
-	Crédits prévus au PLH	Service habitat + 5 jours /an service PCAET

Résultats attendus

Objectif : Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel

Accompagner financièrement la rénovation énergétique de 210 logements d'ici à 2030 (35 / an) pour l'habitat privé, de 2 logements communaux /an et de 78 logements en rénovation lourde (13 / an) pour les propriétaires occupants ou bailleurs.

Calendrier

Année	Etapes
2024	Ecriture des règlements d'aide du nouveau PLH
2025-2030	Mise en œuvre et déploiement

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 6.2.3 Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif)
- CAE 1.2.4 Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de dossiers soutenus rénovation énergétique et travaux lourds (Agglo)	Service habitat	Non chiffré	+300 par rapport à 2024

ACTION 28. REDUIRE LA VACANCE DES LOGEMENTS PRIVES EN CENTRE-BOURG

Pilote	Service habitat			
Objectif	80 logements vacants remis sur le marché (vente ou location pour des résidences principales) d'ici à 2030			
Descriptif rapide	L'action est programmée et lancée dans le cadre du Plan Local d'Habitat (PLH). Elle englobe : • L'identification des logements vacants et de leurs propriétaires en utilisant les données cadastrales et fiscales disponibles, • Une sollicitation des propriétaires identifiés (envoi de courriers) pour les inciter à remettre leur(s) bien(s) sur le marché, • Une réflexion sur l'opportunité d'établir une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), une possibilité ouverte aux communes volontaires dès 2024, et à l'Agglo une fois le PLH approuvé. • Une animation interne dédiée sur le sujet pour accompagner la sortie de vacance. L'action sur le logement vacant a pour objectif de favoriser la relocalisation dans le bâti existant en centre-bourg ; limitant ainsi l'étalement urbain, les déplacements induits et les besoins en construction neuve. Cette action contribue également à réduire la vacance des logements en Nouvelle-Aquitaine qui constitue un des enjeux SRADDET.			
Partenaires	Département / Communes	Cibles	Propriétaires immobiliers	
Coûts et moyens	50 000 €/an (budget PLH)	Calendrier	2024-2030	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Nombre de logements sortis de vacance accompagnés par l'agglo	Service habitat	0	30
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 1.2.4 Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire			
Points de vigilance / Commentaires	Seuls les logements qui seront accompagnés seront comptabilisés			

ACTION 29. INTENSIFIER LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS DU BATIMENT POUR FAVORISER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE, L'EMPLOI D'ECOMATERIAUX ET LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Habitat / plan climat	Campus régional du patrimoine bâti / CAPEB / FFB / ARS	Artisans, acteurs de l'immobilier	2/5	+

Contexte

Les artisans sont les premiers prescripteurs en matière de rénovation. Peu de chantiers sont réalisés avec des écomatériaux aussi il semble nécessaire d'informer et de former les artisans sur ces questions, tout comme sur les enjeux liés à la performance énergétique et qualité de l'air. D'autre part le campus régional du patrimoine bâti basé à Felletin (LMB) est en demande d'actions sur ce sujet depuis plusieurs années.

Descriptif

1. Former et informer les artisans

Le Grand Guéret conventionnera avec le campus régional du patrimoine bâti pour former et sensibiliser des artisans de son territoire. Dans un premier temps l'objectif sera de dispenser, sur le territoire de l'agglomération autant que possible, des formations pratiques sur les écomatériaux, leur mise en œuvre, leur prescription, leur approvisionnement, etc. Dans un second temps les formations pourront s'orienter vers :

- Développer des compétences en matière d'isolation, de conseil en énergie, et d'utilisation d'écomatériaux, en veillant au respect du bâti ancien
- Intégrer les enjeux d'artificialisation des sols, d'économie circulaire, de confort d'été et de qualité de l'air intérieur dans la conception des projets

Selon les thématiques abordées lors des formations d'autres partenaires pourront être intégrés. Au fur et à mesure de l'avancement de cette action les thématiques abordées pourront être revues conjointement par le service habitat de l'agglomération et les professionnels du secteur.

Recommandation possible du MOOC du CREBA sur la rénovation énergétique du bâti ancien auprès des artisans.

2. Étendre l'action à d'autres types de professionnels

Selon les résultats obtenus auprès des artisans, une extension des formations et informations à d'autres métiers (promoteurs, architectes, banques, notaires, agences immobilières...) sera prévue. Les sujets suivants pourront être abordés :

- Facilitation de l'obtention de prêts pour les rénovations, notamment les rénovations globales performantes,
- Information des clients souhaitant acheter ou construire sur la réglementation (DPE/interdiction de location) des aides et les dispositifs de financement des travaux de performance énergétique (être proactif),
- Diffusion/exposition des supports de communication sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat,
- Informations sur la classe des DPE des logements.

Un lien pourra être fait avec la SCIC L'Arban, qui développe notamment l'auto-réhabilitation accompagnée.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
0	10 000€/an (subvention d'une partie du coût de la formation)	5j/an service plan climat

Résultats attendus

Objectif : Former 8 artisans par an aux écomatériaux, à la performance énergétique ou à la qualité de l'air intérieur.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
55 GWh/an d'ici 2030 (objectif stratégique sur le résidentiel et le tertiaire)	31 teq CO2/an d'ici 2030 (objectif stratégique sur le résidentiel et le tertiaire)	+

L'impact énergie-GES n'est pas chiffrable pour cette action : l'objectif stratégique est donc repris.

Calendrier

Année	Étapes
2024	Conventionnement avec le campus du patrimoine bâti
2025	Première formation
2026	Préparation de l'extension à d'autres types de métiers
2026-2030	Poursuite des formations d'artisans et interventions auprès d'autres métiers

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 6.2.1 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de sessions de formation réalisées	Service habitat	0	5 soit 1/an

ORIENTATION 2 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER PUBLIC

ACTION 30. SYSTEMATISER ET FORMALISER LE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS DU GRAND GUERET PAR DU MATERIEL ECONOMES EN ENERGIE ET EN EAU

Pilote	Direction des services techniques – service patrimoine			
Objectif	Tout type de matériel en fin de vie doit obligatoirement être renouvelé par des équipements économes en énergie et en eau			
Descriptif rapide	Donner des directives claires (note de service) aux agents en charge du patrimoine pour renouveler systématiquement les équipements en fin de vie par du matériel exemplaire (même si plus cher) : • Surveiller régulièrement l'état des équipements et anticiper les renouvellements • Rechercher à chaque renouvellement d'un nouveau type d'équipement des modèles économes en énergie et en eau et de qualité et les répertorier au fur et à mesure dans un catalogue interne à utiliser pour les futurs renouvellements d'équipements similaires • Surveiller le bon fonctionnement du nouveau matériel et mesurer la baisse de consommation Cette méthode pourra être menée sur 1 ou 2 bâtiments dans un premier temps pour mieux la dupliquer.			
Partenaires	Fournisseurs / Direction Marchés publics	Cibles	Interne	
Coûts et moyens	1000€/an de surcoût	Calendrier	2024-2025 : test sur un bâtiment 2026 : évaluation 2027-2030 : généralisation	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur de l'objectif (année)
	Baisse des consommations au niveau des bâtiments concernés (énergie et eau)	Service patrimoine	À définir	-10%
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics CAE 2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics CAE 2.3.2 Economiser l'eau dans les bâtiments publics			
Points de vigilance / Commentaires	Surcoût des équipements économes à anticiper			

ACTION 31. REALISER ET AFFICHER LE DPE DE TOUS LES BATIMENTS DU GRAND GUERET

Pilote	Direction des services techniques – service patrimoine			
Objectif	Réalisation et affichage du DPE de 100% des bâtiments utilisés par le Grand Guéret d'ici 2030			
Descriptif rapide	- Lister tous les bâtiments et estimer le coût des DPE à réaliser - Planifier dans le temps la réalisation des DPE en priorisant les bâtiments les plus importants (siège, BMI, CRD...) - Budgéter cette opération dans la PPI - Recruter un prestataire agréé - Suivre la réalisation des DPE et les afficher dès leur validation finale - Compiler tous les DPE réalisés dans le tableau de bord de notre patrimoine bâti Il pourra être envisagé d'étendre cette action en poussant les autres collectivités à mener la même action.			
Partenaires	SDEC		Cibles	Usagers
Coûts et moyens	1000€/DPE soit un budget alloué de 2000€/an		Calendrier	2 DPE / an
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Bâtiments de l'agglomération avec DPE à l'entrée	Agglomération	0%	100%
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics			

ACTION 32. POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGE AVEC LE SDEC SUR LE DECRET TERTIAIRE

Pilote	Direction des services techniques – service patrimoine			
Objectif	Réaliser 40 % d'économie d'énergie d'ici à 2030 dans les deux bâtiments concernés par le décret tertiaire			
Descriptif rapide	- Réaliser les audits des 2 bâtiments de l'Agglo concernés par le décret tertiaire (BMI et siège) - Etudier différents scénarios de travaux permettant à minima d'atteindre les objectifs du décret tertiaire - Arbitrer sur les travaux à réaliser et rédiger les cahiers des charges en prenant en compte les enjeux de confort d'été, d'économie circulaire et de qualité de l'air intérieur - Intégrer le programme de travaux dans le PPI de l'agglomération			
Partenaires	SDEC	Cibles	Interne	
Coûts et moyens	Audits : 6 000 à 10 000 € HT dont 65% pris en charge SDEC	Calendrier	2024 : lancement audits SDEC 2025 : résultat audits + intégration PPI	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
	Economie d'énergie réalisée dans les bâtiments soumis au décret tertiaire	DST	0	-40%
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics CAE 2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics CAE 2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics			
Points de vigilance / Commentaires	Le décret tertiaire se base sur des consommations réelles et non sur des simulations. Il sera donc nécessaire de prendre en compte l'usage réel des bâtiments, le comportement des usagers et de requestionner les besoins.			

ACTION 33. FORMALISER LA STRATEGIE PATRIMONIALE DE L'AGGLO EN INTEGRANT LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE

Pilote	Direction des services techniques – service patrimoine			
Objectif	Optimiser la gestion du patrimoine bâti de l'agglomération en adoptant une double approche - préservation de la valeur immobilière et patrimoniale / performance environnementale			
Descriptif rapide	- Diagnostic des besoins en patrimoine des services de l'agglomération : nombre, type et surfaces de bâtiment, comptabilité énergétique - Recherche d'optimisation dans le but de réduire la surface occupée / chauffée / entretenue / louée - Identification des bâtiments à réaménager/rénover dans les 15-20 prochaines années - Planifier les travaux et inscrire les plus prioritaires dans le PPI (schéma directeur immobilier et énergétique) - Rédiger un document cadre sur les performances environnementales et sanitaires à viser dans les réalisations			
Partenaires	SDEC		Cibles	Agglomération
Coûts et moyens	Non chiffré		Calendrier	2024-2026 : suivi des indicateurs de consommation 2027/2028 : stratégie patrimoniale
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur de l'objectif (année)
	Dépenses énergétiques en kWh/m²	Agglomération	A définir	A définir
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation			
Points de vigilance / Commentaires	L'optimisation de la surface occupée devra être amenée par un expert indépendant.			

ACTION 34. FAIRE DU FUTUR CENTRE AQUATIQUE UN MODELE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU, DE L'ENERGIE, D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE GESTION DU SOL

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Dév éco (tourisme) / Plan climat / DST (patrimoine)	SDEC / CRER / CAUE	Habitants	2/5	-

Contexte

A la suite de la fermeture de l'ancienne piscine municipale de Guéret et au transfert de compétence au Grand Guéret, la construction d'un centre aqualudique intercommunal à Guéret est prévu dans les prochaines années. Il est souhaité d'en faire un site exemplaire en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol en recourant à un marché global de performance (MGP). De cette manière, cette action répond à plusieurs objectifs du SRADDET.

Descriptif

Collaboration des services techniques, du service plan climat, du SDEC, du CRER et du CAUE dans les étapes suivantes :

- Concevoir le site dans une démarche éco exemplaire en cherchant à appliquer les meilleures pratiques et conformément aux règles du SRADDET :
 - Architecture de qualité (bioclimatisme, insertion urbanistique, matériaux et revêtements biosourcés et/ou recyclés et durables...),
 - Optimisation de la consommation d'eau et d'énergie (chauffage et ventilation notamment),
 - Valorisation des déchets de chantier,
 - Production d'énergie renouvelable,
 - Préservation de la biodiversité / végétalisation,
 - Accessibilité à pied, à vélo et en bus
 - ...
- Analyse des scénarios en coût global
- Intégration de critères d'exemplarité dans le marché global de performance

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
Non chiffré, il s'agit de prévoir potentiellement plus de budget en études préalables pour gagner en fonctionnement.		

Résultats attendus

Objectif : Faire du centre aqualudique un exemple sur les sujets environnementaux mais se limiter à 15M€ d'investissement

Calendrier

Année	Etapes
2024	Démarrage de l'action en collaboration avec l'équipe projet en charge du centre aqualudique

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 2.1.3 Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés

- CAE 2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics
- CAE 2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics
- CAE 2.3.2 Economiser l'eau dans les bâtiments publics
- ECI 3.2 Réaliser des achats responsables

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur de l'objectif
Nombre de critères d'excellence environnementale dans le marché global de performance	Agglomération	Non défini

ACTION 35. ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LEURS PROJETS

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat / Dév local	CAUE / SDEC / communes	Communes	3/5	+

Contexte

Le SDEC accompagne les communes dans leurs projets de rénovation de bâtiments (Conseil en Energie Partagé (CEP) et Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)). Il réalise des audits, accompagne lors des études, apporte des financements, porte certains marchés de Maitrise d'œuvre (MOE). Le CAUE accompagne les communes en mode projet sur le volet paysager et architectural.

La Communauté d'Agglomération anime les politiques territoriales et contractuelles (contrat Région, programme Leader, Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique...).

Aussi, il est souhaitable de massifier le nombre de projets suivis sous l'angle de la transition écologique, d'améliorer leur prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux et d'étendre la réflexion aux thématiques comme : la sobriété, la mobilité, la désimperméabilisation, les matériaux biosourcés, l'éradication du fioul, le confort d'été, l'optimisation des surfaces, la récupération de l'eau de pluie... dont certaines constituent les enjeux du SRADDET

Descriptif

1. Créer une routine de revue de projets semestrielle

Mise en place d'une commission de suivi des projets (sous forme de cellule pluridisciplinaire) permettant de croiser les regards et expertises, d'apporter de la cohérence territoriale dans le déploiement des projets et de massifier le nombre de suivi et de projets soutenus.

2. Lister toutes les thématiques qui doivent être abordées, sous forme de cahier des charges / grille commune

Exemples de thématiques à aborder :

- Artificialisation des sols
- Architecture bioclimatique et matériaux
- Performance énergétique
- Production d'énergie
- Gestion des eaux pluviales (dont récupération d'eau de pluie)
- Consommation d'eau potable
- Préservation de la biodiversité / végétalisation,
- Accessibilité à pied, à vélo et en bus/TAD
- Qualité de l'air intérieur
- Valorisation des déchets de chantier,

Et selon le triptyque "sobriété/efficacité/renouvelable" avec "analyse" du besoin et des usages en premier lieu.

3. Mettre en place une méthode d'accompagnement et de suivi

- Engager systématiquement une démarche d'audit énergétique préalable

- Croiser les propositions dans la formulation des préconisations aux communes selon la grille retenue. Y compris mise en place de mesures liées à l'usage (sobriété)
- Appuyer les communes suivies dans leur recherche et optimisation de financements : revue de projets avec les financeurs, lien avec les différentes contractualisations et financements externes.
- Suivre les réalisations et l'amélioration des consommations énergétiques (selon méthode à définir : point sur les factures, entretien qualitatif)
- Valoriser les réalisations (par de la visite de site, de la communication ponctuelle)

4. Planifier les bâtiments à traiter pour les années à venir

Cibler les bâtiments selon des critères de priorisation : chauffage fioul, rénovations écoles (plan école)
... Il faut d'ores et déjà noter que d'après les entretiens réalisés :

- Les bâtiments publics suivants sont chauffés au fioul : Bussière-Dunoise, Glénic, Jouillat, La Brionne, La Saunière, Peyrabout, St Léger le Guérétois,
- Les communes suivantes projettent de travailler sur leurs écoles prochainement : Ajain, Bussière-Dunoise, Jouillat, La Saunière, Montaigut le Blanc, Saint Fiel, St Victor, (Ste Feyre)

Un fléchage du fonds de concours de l'agglomération pourra être réfléchi pour aider en priorité les bâtiments ciblés.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
0	0	25 jours/an

Résultats attendus

Objectif : 12 projets accompagnés sous ce format à horizon 2030

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
330 MWh/an d'ici 2030	295 teq CO2/an d'ici 2030	+

Calendrier

Année	Étapes
2024	Mise en place de la commission/revue de projets et choix de la grille
2024	Accompagnement de 1 à 2 projets
2025	Bilan, amélioration et planification sur les années à venir
2025 - 2030	Accompagnement des projets structurants

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de projets de rénovation accompagnés sous ce format	Agglomération	0	2/an en moyenne

ACTION 36. FAVORISER LES ECOMATERIAUX DANS LA CONSTRUCTION ET RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret FIBOIS	Plan climat / DST (patrimoine) / Commande publique / Dév local	FIBOIS NA / Campus de la rénovation / CAUE	Elus et agents Communes	2/5	+

Contexte

Lors des projets de construction des communes ou du Grand Guéret, les techniciens évoquent la possibilité d'utiliser du bois, qui est si possible retenue. Cependant, les autres écomatériaux (isolants notamment) sont très peu utilisés. Il semble donc nécessaire de promouvoir et d'accompagner davantage leur utilisation.

Descriptif

1. Promouvoir en interne et auprès des communes l'utilisation d'écomatériaux dans les bâtiments

Il s'agit ici de sensibiliser les communes ainsi que les élus et services concernés au sein du Grand Guéret à l'utilisation d'écomatériaux (principalement bois mais aussi laine de bois, paille ...), en faisant valoir leurs multiples bénéfices, malgré leur surcoût : qualité architecturale, confort et santé des usagers, provenance locale, économies d'énergie, soutien à des filières locales émergentes...

Cela passera par l'organisation d'animations par FIBOIS mais aussi par le CAUE ou d'autres structures compétentes sur le sujet :

- Prescription individuelle : Interventions en conseil communautaire, auprès d'une ou plusieurs communes, de maîtres d'œuvres ou maîtres d'ouvrages privés ou publics....
- Prescription collective : Valorisation de retours d'expérience, par exemple par des visites de bâtiments réalisés avec du bois local ou des témoignages d'autres collectivités.
- A l'occasion des assises de la forêt et du bois qui devraient être organisées à Guéret en 2025 une mise en valeur de la filière sera faite.

2. Accompagner les communes volontaires et les services techniques du Grand Guéret dans l'utilisation d'écomatériaux dans leurs projets

Il s'agit ici d'aider au passage à l'action dans les projets de construction et de rénovation de bâtiments :

- Conseil technique dans la rédaction des cahiers de charges.
- Sourcing sur les entreprises locales ; valorisation potentielle du bois issu des forêts communales

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
-	2000€/an	10j/an

Résultats attendus

Objectif : 50% des constructions ou rénovations d'ampleur menées entre 2024 et 2030 par le Grand Guéret et les communes utilisent **en majorité** des éco matériaux.

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
5,5 MWh/an d'ici 2030	0,3 teqCO2/an d'ici 2030	+

Mesure ERC

Il faudra étudier en amont les impacts des matériaux utilisés pour choisir les matériaux les moins polluants à développer et à promouvoir.

Calendrier

Année	Étapes
2025	Contractualisation (convention d'objectif) agglomération – FIBOIS
2025-2030	Accompagnement des projets et intensification de l'animation

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur objectif (2030)
Nombre de prescriptions réalisées	FIBOIS	0	2/an en moyenne
Part des travaux (communes et aggro) réalisés avec une majorité d'éco matériaux	Grand Guéret	0%	50%

AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE MOBILITÉ DURABLE

ORIENTATION 1 - PROMOUVOIR LES TRANSPORTS EN COMMUN

ACTION 37. OPTIMISER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

Pilote	Direction des services techniques – service transport			
Objectif	Réduire le coût du service Agglo'Bus et atteindre une attractivité de 0.96 voyageur/km			
Descriptif rapide	L'optimisation des offres de mobilité fait partie des objectifs stratégiques du SRADDET (n°3.3). Une étude a été lancée en 2023 pour revoir l'offre de transport. L'objectif est de réduire le coût de l'Agglo'Bus pour le Grand Guéret, tout en maintenant une offre de qualité. Plusieurs scénarios ont été proposés pour rendre le service plus attractif et augmenter le taux de remplissage des bus (modifications d'itinéraires et d'horaires, refonte du mode d'organisation, articulation avec les transports scolaires...). L'action consiste à : • Définir sur la base des scénarios élaborés et en concertation avec les communes et le comité des partenaires les modifications à apporter au service. • Lancer un nouveau marché pour l'exploitation des services modifiés. • Suivre l'évolution de la fréquentation et des recettes ainsi que du coût du service pour la collectivité. • Ajuster l'offre en fonction de ces indicateurs et des retours du comité des partenaires.			
Partenaires	Indiggo (bureau d'études)	Cibles	Habitants	
Coûts et moyens	Crédits déjà engagés	Calendrier	2023 : démarrage de l'étude 2024 (sept) : mise en service de la nouvelle offre 2025 – 2030 suivi des résultats	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur objectif (2030)
	Attractivité (voyageur/km)	Agglo'Bus	0.43	0.96
	Efficience (€/km)	Agglo'Bus	3.7	4.13
	Offre de service (km/hab.)	Agglo'Bus	8.54	6.24
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité			
Points de vigilance / Commentaires	Le budget du service Agglo'Bus est déjà très contraint. Il faut veiller à ne pas complexifier les choses pour le service en charge de l'exploitation.			

ACTION 38. COMMUNIQUER SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES LIAISONS POSSIBLES

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat / DST (Transports) / Communication	SNCF, Région, Communes, comité des partenaires	Grand public, entreprises	3/5	+

Contexte

L'agglomération est autorité organisatrice de la mobilité. Elle opère un réseau de transport en commun (transport urbain, TAD et scolaire) nommé Agglo'Bus. Le syndicat régional Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM auquel l'agglo adhère) a notamment pour mission de renforcer l'information voyageur. Le constat est fait que cette information pourrait être améliorée pour augmenter la fréquentation du réseau quasiment sans coût supplémentaire.

Descriptif

1. Communiquer davantage sur les services TER / Agglo'Bus / TAD / Cars régionaux et les correspondances possibles

Renforcer la coopération avec NAM, la région et la SNCF pour intégrer dans leurs outils des informations sur l'Agglo'Bus et le TAD.

- Demander que l'information sur le réseau régional desservant le territoire soit bien disponible pour tous les voyageurs. Par exemple le site SNCF <https://www.sncf-connect.com/> doit intégrer la liaison en car n°210 depuis La Souterraine qui permet de raccourcir d'une heure le temps de trajet Guéret – Paris (4h au lieu de 5h)
- Communiquer le plus tôt possible les changements des horaires de notre réseau aux partenaires et inversement

Mobiliser les moyens de communication du territoire pour diffuser l'information voyageur et promouvoir les transports en commun :

- Poursuivre l'animation, la mise à jour et l'amélioration du site dédié à l'Agglo'Bus : <http://grandgueretmobilite.fr>
- Intégrer sur ce site un calculateur d'itinéraire interfacé avec tous les modes de déplacement existants sur le territoire
- Afficher les correspondances TER et cars régionaux dans les fiches horaires de l'Agglo'Bus
- Comparer les différents outils existants d'information voyageur (modalis, google maps, mybus ...) et promouvoir en local les outils les plus qualitatifs et adaptés au contexte local
- Diffuser les horaires de tous les types de transport en commun circulant sur le territoire et intégrer des liens vers ceux-ci dans toute la communication de l'agglomération
- Promouvoir régulièrement les transports en commun via les réseaux sociaux, le site de l'agglo et la lettre du Grand Guéret.
- Diffuser régulièrement des informations auprès des établissements scolaires (lycée, collège, études supérieures) lors des journées portes ouvertes, semaine de rentrée ...

2. Renforcer la visibilité des transports en commun dans l'espace public

Lors de la rénovation du mobilier urbain, inciter les communes à inclure des panneaux indiquant les arrêts de bus/TAD les plus proches dans les rues de Guéret et dans les centre-bourgs

Dans un second temps la mise en place d'animations mobilité sera envisagée.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
0€	1000€/an	10 jours / an

Résultats attendus

Objectif : Augmenter le nombre d'usagers des transports en commun, en adaptant l'information voyageur

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0,53 GWh/an d'ici 2030	170 teq CO2/an d'ici 2030	+

Calendrier

Année	Étapes
2024	Répartition des rôles entre les différents services de l'agglomération et les partenaires Publication du fichier GTFS de l'agglomération à jour à la suite de l'étude prévue à l'action n°37
2025	Démarrage des actions Définition d'un indicateur de qualité de l'information voyageur
2026 – 2030	Poursuite des actions et suivi de l'indicateur

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité
- CAE 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur objectif (année)
A définir en partenariat avec le comité des partenaires			

ORIENTATION 2 - FAVORISER L'UTILISATION DU VELO

ACTION 39. PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER L'UTILISATION DU VELO PAR UNE PLANIFICATION DES AMENAGEMENTS ET ITINERAIRES A REALISER, DE LA COMMUNICATION ET DES AIDES

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat	CEREMA / Guéret en Selle / Communes / Département / Région	Habitants	3/5	++

Contexte

Depuis fin 2022 l'agglomération s'est lancé dans l'animation d'une politique cyclable. Un agent a été missionné sur ce sujet depuis mars 2023. Il a pour objectif de faire augmenter la part modale du vélo dans les déplacements.

Descriptif

1. Terminer l'élaboration du schéma vélo en planifiant la réalisation des itinéraires cyclables identifiés

- Priorisation des aménagements dans le temps.
- Etudes de conception en concertation avec les riverains, habitants, les communes et Guéret en Selle
- Chiffrage précis des travaux, et consultation des entreprises
- Réalisation des travaux
- Signalisation au sol et verticale, y compris en amont et en aval des aménagements
- Entretien des aménagements

2. Compléter les aménagements par des itinéraires balisés sur des routes existantes à faible trafic

- Réaliser un plan de circulation pour définir les axes routiers sur lesquels orienter les vélos et "faire fuir" les voitures pour mailler l'ensemble du territoire avec des itinéraires sécurisés. Cela rejoint par ailleurs une des règles du SRADDET (RG18) qui consiste au développement des zones de circulations apaisée pour faciliter les déplacements par les modes actifs.
- Déployer la signalisation adéquate, y compris des panneaux directionnels à destination des cyclistes.

3. Inciter les habitants à utiliser le vélo et à s'équiper

- Mener des actions de communication fortes à chaque étape de réalisation du schéma vélo.
- Promouvoir le vélo dans la communication générale de l'Agglo.
- Etudier la mise en place d'aides à l'achat et à la remise en état de vélos pour les habitants du territoire

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
254 000€ en 2025 262 000€ en 2026 Puis environ 200 000€/an avec un objectif de reste à charge inférieur à 100 000€/an	19 500€ en 2025 19 500€ en 2026 Puis environ 20 000€/an	140 jours / an service plan climat

Résultats attendus

Objectif : Tripler la part modale du vélo d'ici 2030 (+1%)

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
2,1 GWh/an d'ici 2030	680 teq CO2/an d'ici 2030	++

Mesure ERC

Dans un principe d'évitement de la consommation de fonciers, ces aménagements seront réalisés sur des espaces déjà artificialisés, tel que rédigé dans le schéma vélo de l'agglomération. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, il faudra limiter l'imperméabilisation des infrastructures en privilégiant des revêtements perméables ou absorbants (revêtements poreux, chaussée végétale, etc.) permettant ainsi de limiter le ruissellement et favorisant l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale, sont à privilégier pour les pistes cyclables. Ces mesures seront traduites en règles dans le futur PLUi du Grand Guéret.

Calendrier

Année	Étapes
2024	Approbation du schéma vélo par l'agglomération et les partenaires Première réalisation : piste cyclable Guéret – St Fiel
2025 – 2030	Mise en œuvre du schéma vélo
2026 et 2028	Révision du schéma vélo

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire
- CAE 4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables
- CAE 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2023)	Valeur objectif (2030)
Part modale du vélo	INSEE	0.5%	1.5%

ACTION 40. ORGANISER DES FORMATIONS A LA PRATIQUE DU VELO POUR LES ECOLIERS ET LES COLLEGIENS ET SENSIBILISER LES USAGERS

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat	Etat (Génération vélo), intervenants SRAV	Écoliers	5/5	+

Contexte

Gagner en mobilité est une des grandes priorités du SRADDET dont le développement des modes doux. Pour augmenter la part modale du vélo, il est important que tous les élèves sachent faire du vélo et soient autonomes pour l'utiliser comme moyen de déplacement. En effet, les élèves d'aujourd'hui sont les adultes de demain et sont donc une cible stratégique.

Plusieurs écoles mènent déjà des actions isolées de formation des élèves à l'utilisation du vélo. Ces sessions doivent être renforcées et étendues pour faire augmenter tendanciellement la part modale du vélo.

Descriptif

1. Contacter les différents acteurs du secteur pour mener des actions coordonnées

Il s'agit de réunir régulièrement les intervenants du Savoir Rouler A Vélo, l'académie de Limoges, le Grand Guéret, et les écoles pour :

- Recenser les actions menées par chacun de ces acteurs pour la formation au vélo dans les établissements scolaires
- Définir les rôles et interventions de chacun sur le territoire du Grand Guéret

Ces mises en relation et coordinations sont déjà engagées et vont se poursuivre en 2024.

2. Proposer à toutes les écoles élémentaires du territoire d'organiser des sessions de formation à la pratique du vélo pour leurs élèves

Les directeurs de chaque école élémentaire du territoire seront contactés par le ou les acteurs auxquels ce rôle aura été attribué précédemment afin de leur présenter le dispositif de formation proposé et les inciter à le mettre en place pour leurs élèves.

3. Réaliser les formations dans les établissements volontaires et étendre le dispositif

Une fois l'accord des établissements obtenus, il s'agit d'organiser et de financer l'intervention des différents prestataires accrédités selon les modalités qui auront été convenues au préalable.

Les premiers établissements à s'engager permettront d'obtenir des premiers résultats concrets pour convaincre des établissements initialement peu intéressés et améliorer le dispositif.

En fonction des résultats obtenus, une extension du dispositif aux collèges sera étudiée.

Comme la pérennité du financement FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) n'est pas assurée il est envisagé la formation d'un encadrant au sein de la structure pour pouvoir animer des sessions en régie.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
0	8000€/an puis 4 000€/an à partir de 2026	5 j/an service plan climat en 2024 puis 20 j/an si des animations sont réalisées en régie

Résultats attendus

Objectif : Former 600 écoliers et collégiens au Savoir Rouler à Vélo entre 2024 et 2030

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0,2 GWh/an d'ici 2030	64 teq CO2/an d'ici 2030	+

Calendrier

Année	Étapes
2024	Organisation du dispositif pour les écoles élémentaires Premières sessions de formation
2025	Réflexion sur l'extension du dispositif aux collèges Formation d'un encadrant
2025-2030	Sessions de formation régulières dans les écoles élémentaires

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif
Nombre de formations organisées	Grand Guéret	0	5 classes/an
Nombre de jeunes formés SRAV	Grand Guéret	Inconnu	100 / an

ORIENTATION 3 - DEVELOPPER LE COVOITURAGE

ACTION 41. IDENTIFIER ET MATERIALIZER LES AIRES DE COVOITURAGE INFORMELLES ET COMMUNIQUER SUR LES PLATEFORMES EXISTANTES

Pilote	Service plan climat			
Objectif	5 aires de covoiturage matérialisées en 2025			
Descriptif rapide	Aires de covoiturage : - Identifier en lien avec les communes (notamment) les parkings existants (privés ou publics) utilisés comme aires de covoiturage informelles - Evaluer l'intérêt d'en faire des aires "officielles", en lien avec les communes et/ou le Département, en fonction des axes routiers concernés. - Matérialiser par une signalisation adéquate ces nouvelles aires de covoiturage. - Communiquer sur leur création auprès des habitants et des automobilistes (signalisation verticale, panneaux directionnels ...) Cette action prendra en compte le principe d'évitement de la consommation foncière : parkings existants d'abord et développement sur des espaces déjà artificialisés si nouvelle aire de covoiturage à créer. Plateformes de covoiturage : - Recenser les plateformes de covoiturage actives sur le territoire (mobicoop, blablacar, modalis ...) et les comparer - Communiquer régulièrement sur leur existence et inciter les habitants et entreprises à les utiliser - Suivre le projet de lignes de covoiturage du Département (étude réalisée en 2024)			
Partenaires	Département / Communes	Cibles	Habitants	
Coûts et moyens	10 j/an sur 2025-2026 puis 5j/an 10 000€ d'ici 2030	Calendrier	2025 : recensement, évaluation et matérialisation des aires pertinentes 2026-2029 : communication régulière	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
	Nombre d'aires identifiées	Data.gouv.fr	1	6
	Nombre d'aires matérialisées	Agglomération	2	7
	Nombre d'actions de communication	Agglomération	0	1/an = 4
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire CAE 4.2.1 Élaborer une politique de stationnement volontariste CAE 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité			
Points de vigilance / Commentaires	Il est nécessaire de bien se coordonner avec les autres collectivités et notamment le département qui travaille sur le sujet			

ACTION 42. METTRE EN PLACE UN RESEAU DE COVOITURAGE ENTRE TIERS LIEUX

Pilote	Direction du développement local collaboratif / Réseau TELA			
Objectif	Augmenter le nombre de trajets en covoiturage sur le territoire			
Descriptif rapide	Promouvoir le covoiturage à la Quincaillerie et dans les autres tiers lieux du département en dessinant une cartographie type "métro", identifiant des lignes entre Tiers-Lieux. S'appuyer sur une démarche artistique. Valoriser les systèmes et plateformes de covoiturage existants et s'appuyer sur la force d'attraction des Tiers-Lieux comme "nœuds" de connexion. Accompagner les usagers du Tiers-Lieu à l'utilisation des plateformes de covoiturage existantes. Dans un 2e temps et si concluant, étendre en l'adaptant ce système aux personnes ne fréquentant pas les tiers lieux et sensibiliser la population et les entreprises.			
Partenaires	Réseau TELA, Etat	Cibles	Coworkers, habitants	
Coûts et moyens	10 000 € pour 2024 et 2025 (1j/semaine du réseau TELA sur un an)	Calendrier	2024 : esquisse du réseau inter Tiers-Lieux 2025 : mise en œuvre	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (année)	Valeur objectif (année)
	Nombre de tiers lieux impliqués	TELA	2024 – 0	2030 – 10
	Nombre de covoiturage réalisés	Observatoire du covoiturage	2023 – 250/mois en moyenne	À définir
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité			

ORIENTATION 4 - DECARBONER LES TRANSPORTS

ACTION 43. ETUDIER LA REMISE EN SERVICE DE LA VOIE FERREE EN ZONE INDUSTRIELLE

Pilote	Direction du développement économique			
Objectif	Réaliser d'ici fin 2026 une étude de faisabilité pour la remise en service et éventuellement l'extension de la voie ferrée			
Descriptif rapide	La voie ferrée de la zone industrielle du Cher du Prat est à l'arrêt. Environ 400 000 € de travaux sont à prévoir pour la remettre en service. Une convention existe entre l'Agglo et la SNCF, qui pourrait être activée si les financements sont réunis et la rentabilité de l'opération avérée. Cela pourrait être le cas si de nouvelles activités industrielles se créent dans la zone. La réhabilitation de cette voie ferrée est inscrite dans le Pacte territorial pour la Creuse 2024-2026. • Evaluer les besoins d'industries générant un fort trafic de marchandises et intéressées par un acheminement en train • Réaliser, en lien avec les entreprises concernées (y compris celles déjà implantées dans la zone), les études permettant de monter la viabilité technique et économique de la réhabilitation (voire de l'extension si nécessaire) de la voie ferrée (coût d'investissement et de fonctionnement).			
Partenaires	Région / Etat / CCI	Cibles	Entreprises et notamment leur service de transport	
Coûts et moyens	Inconnu	Calendrier	2025-2026 : rendu de l'étude 2027-2030 : perspectives suite à l'étude	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2026)
	Nombre d'entreprises intéressées par le fret ferroviaire	Direction développement économique	0	Non défini
Actions des référentiels CAE et ECi en lien	CAE 4.2.3 Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire			
Points de vigilance / Commentaires	Créer un nœud ferroviaire pourrait créer un trafic local plus important. Il est nécessaire de se poser la question du bilan carbone de l'opération. Pour que la voie ferrée puisse être remise en service il semble qu'il faille que de nouvelles entreprises s'installent dans la zone industrielle.			

ACTION 44. PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE EN INTERNE

Pilote	Direction des ressources humaines			
Objectif	Baissier les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité dus aux déplacements des agents et élus			
Descriptif rapide	Inciter les agents et les élus à l'utilisation des transports en commun, du vélo, de la marche et du covoiturage : • Sensibiliser et informer les agents et élus sur les mesures mises en place par une communication interne incitative (lettre d'information interne) ; par exemple flexibilité horaire pour faciliter l'usage des transports en commun, incitation à l'utilisation des vélos et véhicules électriques, promotion des outils de covoiturage existants • Organiser des formations collectives à l'écoconduite (en priorité pour les agents gros-rouleurs) et des actions de sensibilisation à l'utilisation des vélos électriques et véhicules électriques de service • Etudier les mesures incitatives pouvant être déployées : réglementaires (mise en place du forfait mobilité durable, évolution du règlement relatif aux déplacements...) ou autre : mesures facilitant les déplacements en train pour les déplacements professionnels longue distance ou le covoiturage, enquête, etc. • Poursuivre l'engagement en faveur du télétravail au moyen de la charte du télétravail • Organiser des animations, évènements autour de la mobilité durable à l'image du Challenge de la mobilité durable ou animation dédiée covoiturage domicile-travail ; en lien étroit avec le service communication et le service plan climat/mobilité • Suivi par la DST des consommations de carburants des véhicules de l'Agglo Action en lien avec la fiche action sur le renouvellement de la flotte de véhicules de la collectivité (n°45) et le schéma vélo (n°39) pour l'équipement des sites de l'Agglo en arceaux vélo, si possible abrités.			
Partenaires	DST (patrimoine), communication, plan climat/mobilité		Cibles	Agents et élus
Coûts et moyens	Budget formation ; Budget informatique (télétravail) ; stage d'étude (4 000 €) 5j/an du service PCAET + 1000€/an (forfait, incitations ...)		Calendrier	2024-2026 : communication interne et actions de sensibilisation 2025-2026 : formation et stage d'étude
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2026)
	Nb d'agents / élus participant aux actions de formation/sensibilisation	RH	0	45
	Evolution de la consommation de carburants	DST	À déterminer	-15%
Actions des référentiels CAE et ECI en lien	CAE 4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité			

ACTION 45. RENOUELER LA FLOTTE DE LA COLLECTIVITE AVEC DES VEHICULES ELECTRIQUES ET INFORMER LES ENTREPRISES SUR LA REGLEMENTATION

Pilote	Direction des services techniques – service patrimoine			
Objectif	37% des véhicules renouvelés chaque année doivent être à faibles et très faibles émissions			
Descriptif rapide	La loi d'orientation des mobilités impose aux collectivités de privilégier les véhicules à (très) faibles émissions lors du renouvellement ou de la location de véhicules. Les taux de renouvellement sont les suivants (Article L224-8 - Code de l'environnement) : • 30 % de véhicules à faibles émissions (émissions < 50 gCO₂/km) jusque fin 2024, 40 % de 2025 à 2029 et 70 % après 2030 • 37,4 % de véhicules à très faibles émissions (véhicules électriques, à hydrogène ou à air comprimé) de 2026 à 2029 et 40 % après 2030 L'action consiste donc à : • Anticiper les échéances réglementaires en privilégiant les véhicules électriques, GNV ou hybrides lors des renouvellements importants qui adviennent tous les 4/5 ans (notamment en 2024) Pour limiter le coût, les modèles légers peuvent être privilégiés. • Calculer le TCO (Total Cost of Ownership) pour réaliser un bilan coût / usage / pollution des véhicules utilisés par le Grand Guéret. • Rationaliser le parc en évaluant rigoureusement les besoins en véhicules (une mutualisation des véhicules, une réorganisation et/ou l'utilisation d'autres modes de transports peuvent permettre d'éviter des achats/locations supplémentaires voire de se séparer de certains véhicules). Dans un second temps l'action pourrait être étendue aux entreprises avec l'aide de partenaires ou d'autres directions : • Identifier les entreprises du territoire potentiellement concernées par l'obligation réglementaire • Proposer des animations pour les informer de leurs obligations et des opportunités possibles sur le territoire			
Partenaires	Direction du développement économique	Cibles	Interne	
Coûts et moyens	Budget courant de la flotte de la collectivité	Calendrier	2024 : renouvellement de 8-10 véhicules avec prise en compte de la réglementation 2025 : Evaluation du parc de véhicule	
Indicateurs	Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
	Part de véhicules électriques, GNV ou hybrides dans les renouvellements	DST	Inconnu	Respect de la réglementation
Actions des référentiels en lien	CAE 4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité			
Points de vigilance / Commentaires	Il sera nécessaire d'évaluer précisément les coûts des véhicules électriques pour prendre en compte dans les prévisions budgétaires les différents coûts (investissement, location, entretien, carburant ...)			

AXE 5 : AMELIORER LES PRATIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

ORIENTATION 1 - DEVELOPPER LES CIRCUITS-COURTS

ACTION 46. POURSUIVRE AVEC LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LA CREUSE LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

Structure(s) pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse 2.3	Plan Climat / Dév local	État / Région / Département / EPCI, communes / CA23 / Grand Guéret / GAB / OT / CER France / CPIE / Creuse tourisme (restaurateurs) / Amappétit Creusois	Agriculteurs, scolaires, restaurateurs	3/5	+

Contexte

L'Agglomération du Grand Guéret adhère à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse 2.3 pour faire bénéficier les communes d'un accompagnement afin de renforcer et développer l'utilisation de produits locaux et bio dans leur restaurant scolaire, accompagnement amorcé à compter de février 2024.

À l'échelle du territoire, ceci s'inscrit dans la suite du travail mené en 2013 avec le projet de coopération Leader "Des Champs à l'assiette" puis "Des champs à l'assiette... de ma cantine" de 2016 à 2018 menés au niveau du pays de Guéret. La structuration des circuits-courts a pris une dimension départementale avec l'adoption du Projet Alimentaire Territorial creusois, en 2020, rassemblant les EPCI, les professionnels de la filière autour du portage et de l'animation par l'Agence.

En parallèle, plusieurs initiatives permettant aux habitants de s'approvisionner auprès de producteurs locaux ont émergé sur le territoire du Grand Guéret : drive de produits locaux à La Quincaillerie, AMAP Amappétit Creusois à Bussière Dunoise...

Au travers de cette action, il s'agit de réduire les circuits d'approvisionnement, (et les émissions de gaz à effet de serre correspondantes), en tendant vers le respect de la loi EGALIM, tout en confortant l'économie locale (retombées économiques directes) et le développement de l'agriculture bio.

Concernant les pratiques agricoles en elles-mêmes comme le développement de l'agriculture biologique, elles ne font pas l'objet d'une action dédiée dans le PCAET. Un travail partenarial est à programmer à moyen terme pour enrichir le plan avec des actions liées à l'agriculture (agriculture bio, adaptation au changement climatique, pratiques agricoles favorables à la séquestration carbone...).

Descriptif

1. Favoriser l'approvisionnement en produits locaux des restaurants scolaires, comme axe prioritaire

Impliquer activement le Grand Guéret et les communes dans la mise en œuvre du PAT, notamment pour l'approvisionnement local des cantines scolaires.

L'Agglo au travers de son adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse contribue à l'animation globale du Projet Alimentaire Territorial et ouvre la possibilité aux communes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Cet accompagnement de l'Agence repose sur 5 modules : diagnostic/préconisations, processus d'approvisionnement en produits locaux et élaboration des menus, gestion administrative et suivi des achats (notamment sur l'outil Macantine), mesures de sensibilisation des convives, formation en technique culinaire et plan de maîtrise sanitaire.

La progression de l'approvisionnement des cantines pourra être mesurée via l'outil Ma Cantine du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Au-delà de l'accompagnement personnalisé des cantines, le Projet Alimentaire Territorial s'attache à la structuration de l'approvisionnement avec pour projet le développement d'une plateforme pour faciliter les liens entre offre et demande (à l'instar des plateformes Résalis 79, Manger Bio Périgord, Cagette et fourchette 36).

2. Travailler à l'approvisionnement des restaurateurs et autres professionnels du secteur en produits locaux (PAT) et le valoriser.

Certaines cantines en gestion indirecte sont approvisionnées par des restaurateurs locaux. Ces établissements, s'ils le souhaitent, peuvent être accompagnés dans le cadre de l'offre de service « restauration scolaire » portée par l'A2.3.

Par ailleurs, Creuse tourisme déploie le label des "Inévitables" en 2024 sur le territoire creusois avec un engagement des restaurateurs à s'approvisionner à minima de 3 produits locaux. La chambre d'agriculture est partenaire de Creuse tourisme sur cette action pour faciliter les liens avec l'offre locale. Une communication dédiée sera mise en place pour valoriser l'engagement de ces restaurateurs.

Il est par ailleurs programmé une étude sur les pratiques touristiques et la place des produits locaux dans ces pratiques. Une brochure d'agritourisme est ainsi envisagée.

3. Favoriser la consommation locale auprès du public

Communiquer davantage sur les initiatives existantes à destination des habitants (AMAP, drive...) et leur apporter si besoin un soutien logistique et administratif.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
-	7 000 € de formation des cuisiniers (2024-2026)	Point annuel de suivi de la progression, participation aux groupes de travail : 5 j/an

Résultats attendus

Objectif : 10 cantines en régie directe et 2 cantines en gestion déléguée sur l'Agglo menant des actions pour respecter la loi EGALIM à horizon 2030

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (impact sur des consommations en dehors du territoire)	0 (impact sur des émissions en dehors du territoire)	+

Calendrier

Année	Etapes
2024	Promotion de l'accompagnement proposé aux communes par l'A2.3 - Diagnostic et préconisations des cantines volontaires
2025-2030	Mise en œuvre des préconisations ; déploiement des approvisionnements ; suivi des achats au travers de l'outil "Ma Cantine" ; suivi des cantines souhaitant rejoindre la démarche Soutien des initiatives à destination du public
2024-2025	Déploiement du label des Inévitables et communication

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
- CAE 3.3 Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire
- ECI 5.1 Actions dirigées vers le Grand Public et les associations
- ECI 5.2 Actions dirigées vers les autres collectivités du territoire
- ECI 5.3 Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, ... y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM, ...)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2030)
Nb de cantines respectant les engagements EGALIM	Communes, A 2.3 (Suivi outil Ma Cantine)	0	10 cantines en régie directe / 2 en gestion déléguée

ORIENTATION 2 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

ACTION 47. PRESERVER ET GERER DURABLEMENT ET COLLECTIVEMENT LES HAIES ET STRUCTURER UNE FILIERE DE VALORISATION LOCALE

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
CPIE	Plan climat	CA23 / FIBOIS / Grand Guéret / Département / CAUE / État / CEN / FDCUMA / CCI / ONF / CNPF...	Communes Agriculteurs Filière bois	2/5	+

Contexte

Le bocage est un élément important du paysage et de la biodiversité du Grand Guéret. Cependant, les haies bocagères sont en déclin en raison de pratiques d'entretien dégradantes, de l'absence de démarches de gestion des haies existantes et des impacts du changement climatique, entre autres. Plusieurs acteurs locaux dressent le constat d'un bocage vieillissant, ou trop entretenu, et non valorisé.

Plusieurs actions de plantation de haies ont déjà été réalisées par la Chambre d'agriculture, la Fédération départementale des chasseurs et le CAUE ou sont prévues sur le territoire. Un consortium d'acteurs creusois a répondu, en mars 2024, à un appel à projets de la DRAAF dans le cadre du Pacte en faveur de la haie. Les actions permettront de réaliser des accompagnements d'agriculteurs à la gestion durable des haies. Un autre consortium devrait probablement répondre à un appel à projets de l'ADEME concernant la structuration de filières de valorisation du bois bocager d'ici fin juin 2024.

La consommation en bois-énergie est estimée à 124 GWh en 2030 dans la stratégie du PCAET. L'agglomération s'interroge sur la part qui pourra provenir du bocage et sur les décisions à prendre pour garantir un approvisionnement pérenne et de qualité au vu de tous les enjeux liés (biodiversité, paysage, agriculture, cycle de l'eau, économie...).

Descriptif

L'action se déroulera en plusieurs étapes.

1. Evaluer la ressource en bois énergie bocager

Le Grand Guéret conventionnera avec le CPIE, voire un expert forestier, pour :

- Déterminer le linéaire réel de haies sur le territoire et le qualifier. Ce travail se fera principalement par un travail bibliographique complété d'expertises de terrain.
- Déterminer la capacité d'accroissement annuel des haies et donc la production de biomasse valorisable.
- Animer des temps dédiés au grand public et aux professionnels (visites en pied de haie, de chaufferie, conférences/débat...).
- Prendre part à la démarche d'élaboration du PLUI.

2. Accompagner agriculteurs et collectivités vers la gestion durable des haies du territoire

Après l'évaluation de la ressource et en fonction des priorités qui seront définies collectivement, des accompagnements techniques seront proposés aux agriculteurs et aux collectivités de l'Agglomération afin d'améliorer les pratiques de gestion et assurer la pérennité de la ressource.

Des journées en pied de haies, des chantiers test et des formations techniques (avec mise en application concrète) seront proposés. Les collectivités et agriculteurs volontaires seront accompagnés vers des démarches de plans de gestion durable des haies avec la possibilité, pour les agriculteurs, d'aller vers une certification du bois issu de l'exploitation de leurs haies (Label Haie ou équivalent avec le même niveau d'exigences écologiques).

Des financements seront recherchés (Région, OFB, DRAAF/DREAL...) pour la mise en place de ce dispositif.

3. Assurer une valorisation locale du bois issu de la gestion des haies

Cette étape pourra débuter par la mise en place de petites filières avec les acteurs déjà existants (par exemple avec une chaufferie communale, des agriculteurs déjà impliqués dans des plans de gestions et un fournisseur local). Pour cela, les acteurs existants seront identifiés et approchés afin d'intégrer la plaquette bocagère dans leurs circuits. Ce premier travail pourra être valorisé auprès de différentes cibles : public des lieux chauffés avec la plaquette bocagère, prospects, décideurs locaux à convaincre, grand public...

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'une trajectoire visant à incorporer progressivement du bois certifié garantissant une gestion durable de la ressource. Cela nécessitera un dialogue avec collectivités et agriculteurs pour déterminer le juste coût de la plaquette bocagère permettant un modèle économique équitable.

Il s'agit ensuite de participer activement à la dynamique de filière en cours dans le cadre du Pacte en faveur de la haie (cf. contexte ci-dessus) plus large en agissant sur :

- Le soutien de l'offre :
 - Réalisation et subvention de PGDH (Plan de Gestion Durable des Haies).
 - Accompagnement technique individualisé ou collectif des acteurs de la filière (gestionnaires, entreprises locales, distributeurs et consommateurs).
 - Financement de plantations de haies par les acteurs en capacité d'accompagner ces démarches.
 - Animation des acteurs économiques.
 - Recherche d'autres types de valorisation comme la plaquette-litière, le bois-bûche, le paillage...
- Le soutien de la demande :
 - Etudes de potentiel de chaudières et réseaux de chaleur plaquette (cf. action n°25)
 - Intégration dans les plans d'approvisionnement des chaudières le bois bocager local et la trajectoire inscrivant le bois certifié dans le volume consommé.
 - Animation des clients potentiels pour leur montrer l'intérêt de la filière bois bocager local et de qualité.

La création de cette filière locale "plaquette bocagère" pourra éventuellement faire l'objet d'une étude d'opportunité, par la Fabrique à Initiatives ou d'autres acteurs.

Moyens

Fonctionnement	Temps de travail
Etude de potentiel : 15 000€	5j service PCAET
Concertation/animation : 5 000€ Mise en place d'un dispositif de soutien pour l'élaboration de PGDH : 15 000€	5j/an service PCAET

Résultats attendus

Objectif : 20 gestionnaires de haies sont certifiés pour la gestion durable de leurs haies et 5 gestionnaires de chaufferies bois collectives ont un plan d'approvisionnement adapté d'ici 2030

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (pas l'objet de l'action)	0 (pas l'objet de l'action)	0

Calendrier

Année	Étapes
2024/2025	Evaluation de la ressource
2025	Mobilisation des agriculteurs et des collectivités pour engager des démarches de gestion durable des haies et lancement des premiers PGDH
2026	Création d'une première boucle locale expérimentale (un agriculteur, une chaufferie, un intermédiaire) intégrant les pratiques de gestion durable des haies
2027 – 2030	Extension de la filière

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés
- ECI 3.3 Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire
- ECI 5.3 Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, ... y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM...)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Quantité de bois bocager certifié intégré dans l'approvisionnement de chaudières	CPIE	0	100 tonnes / an
Nb de km de haies concernées par un plan de gestion durable	CPIE ou autre acteur compétent	30 km	200 km

ACTION 48. METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'ANIMATION PERENNE POUR PROMOUVOIR DES PRATIQUES DE GESTION DURABLES DE LA FORET PUBLIQUE ET PRIVEE, PRESERVER LES ECOSYSTEMES ET ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat	État / CNPF / ONF / communes / FIBOIS	Propriétaires forestiers	2/5	+

Contexte

La gestion durable et multifonctionnelle des forêts fait partie des objectifs du SRADDET (n°5). Le pays de Guéret a porté une charte forestière animée par l'ONF pendant plusieurs années. Cette action a été arrêtée faute de moyens puis en partie reprise par le CNPF. A l'heure actuelle il n'y a plus d'animation forestière sur le territoire. Les communes assurent elles-mêmes le suivi des chantiers en fonction de leurs moyens et de leur culture forestière.

Cependant la gestion forestière apparaît comme préoccupante pour certaines communes (constat de coupes rases par des petits propriétaires individuels, dégradation des chemins) et des tensions récentes sont apparues autour de l'installation d'un projet de production de granulé bois.

L'agglomération souhaite donc relancer une animation forestière pour tendre vers une gestion à couvert continu.

Cette action sera à réaliser en lien étroit avec les fiches actions n°24 et 49.

Descriptif

1. Désigner un binôme élu - technicien référents pour suivre l'animation forestière
2. Assurer un budget et une animation dans la durée étant donné que le financement ADEME n'est envisageable que jusqu'en 2026
3. Missionner un animateur forestier
4. Suivre les chantiers d'exploitation forestiers : vérification du respect des obligations, lien avec l'état et les communes.
5. Apporter du conseil aux propriétaires forestiers, voire les former pour les amener à une gestion plus qualitative et en accord avec la stratégie définie à l'action n°24.
6. Réaliser de la médiation dans les cas les plus difficiles et auprès de divers publics
7. Mettre en place des plans de gestion durable (pratiques sylvicoles) qui permettront aussi d'aborder la protection des habitats naturels forestiers
8. Echanges avec les services de l'état sur le cadre réglementaire voire l'évolution de celui-ci pour favoriser une gestion durable de la ressource
9. Action secondaire : animation de regroupements parcellaires.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
-	30 000€/an (soit 0.5 ETP)	15 jours / an

Résultats attendus

Objectif : Augmenter la surface de forêt gérée durablement

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
--	---	--------------------------------

0 (pas l'objet de l'action)	0 (pas l'objet de l'action)	0
-----------------------------	-----------------------------	---

Calendrier

Année	Etapes
2024	En collaboration avec les partenaires : définition précise du projet et des missions à mener par l'animateur forestier
2025-2030	Déploiement de l'animation forestière

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur objectif (2030)
Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés	Animateur forestier	Inconnu	A définir en 2024 avec les partenaires
Surface forestière sous plan de gestion durable	Animateur forestier	Inconnu	A définir en 2024 avec les partenaires

ACTION 49. AMELIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE, LA VALORISER AUPRES DU PUBLIC, ET APPUYER LES COMMUNES SUR CE SUJET

Structure pilote	Service en charge	Partenaires	Publics cibles	Facilité de mise en œuvre	Performance
Grand Guéret	Plan climat	Communes / CPIE / CEN / CAUE / Département / État / OFB / Région	Communes, habitants	3/5	+

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaite initier une démarche sur le sujet de la biodiversité. Les ressources naturelles (les milieux (agricoles, forestiers, bocagers, humides), la faune et la flore) qui sont encore bien présents sur le territoire constituent une forte valeur ajoutée. Le cadre de vie préservé est un atout indéniable pour le territoire qu'il convient de pérenniser.

Les écosystèmes et leurs bons fonctionnements constituent un puits de carbone à maintenir et développer face aux enjeux du changement climatique. Ils accueillent un cortège floristique et faunistique garant du bon état de ces derniers.

Cela est par ailleurs, l'un des axes stratégiques du CRTE "le Grand Guéret, territoire durable, répond aux enjeux climatiques pour des ressources et une qualité de vie préservées", préserver et valoriser nos ressources, faire de la nature la figure de proue d'un territoire du bien-être en préservant la qualité des écosystèmes.

Par ailleurs, l'agglomération lance l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui permettra de mettre en œuvre le projet de territoire. Il s'agira d'y intégrer les enjeux biodiversité (groupes d'espèces et secteurs à enjeux), de préservation et de mise en valeur des espaces naturels. Une amélioration de l'état de la connaissance de la biodiversité sur le territoire est nécessaire (objectif n°20 du SRADDET), y compris de manière participative, tout comme sa valorisation auprès des publics.

Certaines communes sont d'ores et déjà engagées, à l'image de la commune de Saint Fiel, récemment labellisée Territoire Engagé pour la Nature. Cette expérience peut se dupliquer.

Descriptif

1. S'engager dans une amélioration de la connaissance de la biodiversité

- Initiation d'une démarche biodiversité en lien avec les acteurs concernés : élus, CEN, CPIE, CAUE, bénévoles citoyen (lien LPO, GMHL) + OFB NA
- Benchmarking sur des politiques biodiversité d'EPCI de taille similaire
- Réponse à l'appel à projets "Atlas de la biodiversité communautaire" de l'Office Français de la Biodiversité en 2024.

2. Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communautaire

- Etat initial de la connaissance (point sur les données existantes)
- Identification des inventaires complémentaires à mener selon cycle des espèces (secteurs et groupes d'espèces à enjeux) (par ex. zones humides, bocage/prairies, forêts feuillues, biodiversité nocturne). Les îlots sénescents et la biodiversité forestière pourraient par exemple faire l'objet d'un inventaire dans le cadre de cette démarche.
- Mise en place d'une démarche participative auprès de la population

- Cartographie et hiérarchisation des enjeux à l'échelle communautaire (trame verte, bleue et noire) pour intégration aux travaux du PLUi
- Fiche d'identification synthétique des principaux enjeux par commune

Au regard des enjeux du PCAET, il est proposé de faire un focus sur les milieux zones humides, forêts feuillues et haies bocagères. L'ABC permettra d'alimenter les données sur le milieu bocager avec un enjeu d'articulation avec le PLUi. Quant aux zones humides, leur identification et leur gestion feront l'objet d'une convention avec le CEN (fiche n°18), à croiser avec l'ABC.

3. Valoriser/communiquer et mettre en place des actions avec les communes volontaires

- Saisie des données recueillies dans le système national d'information
- Réalisation de supports de communication
- Travail avec les communes volontaires pour la mise en place d'actions (ex. travaux, mesures de gestion, animation foncière sur des espaces naturels identifiés, sensibilisation, chantiers participatifs, protection d'îlots sénescents sur les parcelles communales...)

4. Intégrer les enjeux biodiversité aux documents de planification et aux travaux du PLUi (action n°1)

L'étude et la définition de mesures de protections fortes d'espaces naturels dépendront des enjeux ressortis de l'ABC et pourront également être réalisées à ce moment-là.

Moyens

Investissement	Fonctionnement	Temps de travail
0	90 000 €	2024-2027 : 60j / an

Ressources documentaires ou techniques

L'Atlas de la Biodiversité Communale – pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire, OFB, 2024

Résultats attendus

Objectif : Protéger les espaces à enjeux biodiversité sur le territoire

Energie économisée annuellement (GWh/an)	Émissions évitées annuellement (teq CO2/an)	Impact sur la qualité de l'air
0 (pas l'objet de l'action)	0 (pas l'objet de l'action)	0

Calendrier

Année	Étapes
2024	Réponse à l'appel à projets "Atlas de la Biodiversité Communautaire" de l'OFB

2025	Réalisation de l'ABC Cartographie et hiérarchisation des enjeux à l'échelle communautaire pour intégration aux travaux du PLUi
2026-2027	Travail avec les communes volontaires Communication

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateur	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2024)	Valeur de l'objectif (2027)
Réalisation effective de l'Atlas et Intégration des préconisations de l'étude dans le PLUi en construction	Services Plan Climat et Urbanisme	0	1
Nombre d'animations et/ou séances de concertation réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité	Services Plan Climat	0	15

6 CALENDRIER

AXE 0 : TRANVERSAL ANIMER ET SUIVRE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET

ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 - INTÉGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ET BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	Lancement du PLUi	Diagnostic et élaboration du PADD	Élaboration du règlement et du zonage		Finalisation du PLUi		
2 - INTÉGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Offre en faveur de la transition écologique à destination des entreprises						
3 - DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Mettre l'office de tourisme au cœur de la professionnalisation du tourisme durable						
4- DÉCLINER LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES SECTEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA DU GRAND GUÉRET	Mise en place de la malle aux médias	1 évènement + 1 intervention scolaire par an					
5 - COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC RÉGULIÈREMENT EN PLANIFIANT CHAQUE ANNÉE DES SUJETS À DIFFUSER, Y COMPRIS EN RELAI DES PARTENAIRES	Réaliser 3 campagnes par an de communication sur la transition écologique						
6 - INSTAURER UN PILOTAGE DE LA POLITIQUE CLIMAT AIR ENERGIE (CAE) ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ECI) DANS LA COLLECTIVITÉ	Mettre en place une gouvernance transversale au service de la démarche "Territoire engagé Transition Ecologique"						
7 - SUIVRE ANNUELLEMENT L'AVANCEMENT DU PCAET ET DES INDICATEURS ET COMMUNIQUER	Évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie et communiquer sur les résultats en interne et au public extérieur (1 fois par an)						
8 - PROGRAMMER DES FORMATIONS ET DE LA SENSIBILISATION INTERNE POUR LES AGENTS DU GRAND GUÉRET	Recensement des besoins	Déploiement des formations dédiées					
9 - MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN INTERNE ET RENFORCER LES ATELIERS DE RÉPARATION SUR LE TERRITOIRE	Suivi déchets et réflexion achats	Animations déchets / com repair/café	Définition d'objectifs de réduction des déchets, actions et suivi / poursuite de la communication et formation des bénévoles du repair café				
10 - AMÉLIORER L'ÉCOEXEMPLARITÉ DU SERVICE PETITE ENFANCE ET PROMOUVOIR SES BONNES PRATIQUES DANS LES AUTRES SERVICES	Formation à l'animation Nesting	Mise en place des ateliers Nesting auprès des acteurs de la petite enfance Présentation et diffusion des pratiques d'achat et d'entretien					
11 - ÉLABORER UN BUDGET VERT ET DÉFINIR LES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LE PLAN D'ACTIONS		1ère évaluation budget vert de la collectivité	Evaluation annuelle (investissement puis fonctionnement)				

AXE 1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET S'ASSURER DE SA DISPONIBILITÉ POUR TOUS

ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
12 - METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE RÉSILIENCE AVEC L'AGENCE DE L'EAU	Mise en œuvre des opérations inscrites						
13 - SOUTENIR L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE COLLECTE DE L'EAU DE PLUIE POUR LES PARTICULIERS	Déploiement de l'action	Bilan et perspectives de l'opération					
14 - DÉVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DE LA STATION D'EAU DE PLUIE EN ZONE INDUSTRIELLE PAR LES ENTREPRISES VOIRE D'AUTRES USAGERS	Travaux d'extension		Promotion de la station d'eau de pluie auprès des entreprises et amplification de l'usage				
15 - POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES	Mise à jour des schémas communaux et réalisation des travaux			Réalisation des travaux (suite)			
	Appui aux particuliers dans la mise aux normes de leur assainissement individuel						
16 - RENOUELER LES RÉSEAUX D'EAU ET RÉPARER LES FUITES	Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement (1% chaque année)						
17 - RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES CAPTAGES ET DE LEURS AIRES D'ALIMENTATION ET ÉTABLIR DES MESURES DE GESTION/PROTECTION	Cadrage de la mission	Réalisation du diagnostic		Mise en place d'actions de protection			
18 - PROTÉGER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE	Cartographie des zones à dominante humide		Déploiement de plans de gestion des zones humides ciblées et mise en place de mesures de protection				
19 - ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS ET DES COURS D'ÉCOLES EN CENTRE-BOURG	Organisation d'ateliers de sensibilisation auprès des communes + acc. des projets		Accompagnement des projets des communes (aménagement centre-bourg - cours d'école)				

AXE 2 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
20 - CONCRÉTISER LES PROJETS DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES ET DE PARCS ÉOLIENS EN COURS ET POURSUIVRE L'INCITATION	Accompagnement des porteurs de projet, suivi des dossiers et animation charte et schéma des EnR						
21 - ÉTUDIER L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION SUR LES PRINCIPALES STATIONS D'ÉPURATION ET D'EAU POTABLE	Choix des sites à étudier	Réalisation des études et prise de décision projets à engager	Premier projet				
22 - ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE PETITE TAILLE	Recherche d'un opérateur	Mise en place de l'accompagnement					
23 - IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE	Création d'une société citoyenne portant des projets d'énergie renouvelable						
24 - ÉTUDIER PRÉCISÉMENT LE GISEMENT DE CHALEUR RENOUVELABLE DU TERRITOIRE (BOIS, GÉOTHERMIE ...) EN PRENANT EN EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS			Étude du potentiel	Débat et élaboration feuille de route forêt	Mise en perspectives du PCAET		
25 - ENCOURAGER LA CRÉATION DE PETITS RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS ÉNERGIE DANS LES CENTRE BOURGS EN VEILLANT À LA DURABILITÉ DE LEUR APPROVISIONNEMENT		Rédac. critères d'appro. durable (action24)	Repérage des bourgs concernés	Réalisation des études de faisabilité	Réalisation des projets		

AXE 3 : RENDRE LES BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE, SAINS ET ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
26 - METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT INTÉGRANT UN VOLET ÉNERGÉTIQUE	Mise en place de l'observatoire						
27 - POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS	Écriture règlements d'aide du nouveau PLH	Mise en oeuvre et déploiement					
28 - RÉDUIRE LA VACANCE DES LOGEMENTS PRIVÉS EN CENTRE-BOURG	Identification des logements concernés et accompagnement à la sortie de vacance						
29 - INTENSIFIER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS DU BÂTIMENT POUR FAVORISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, L'EMPLOI D'ÉCOMATÉRIAUX ET LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR	Conventionnement avec campus patrimoine bâti	1ère formation	Poursuite des formations d'artisans et interventions auprès d'autres métiers				
30 - SYSTÉMATISER ET FORMALISER LE RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS DU GRAND GUÉRET PAR DU MATÉRIEL ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN EAU	Test sur un/deux bâtiments et mesures d'évaluation			Généralisation			
31 - RÉALISER ET AFFICHER LE DPE DE TOUS LES BÂTIMENTS DU GRAND GUÉRET	Liste des DPE à réaliser et planification	Réalisation d'1 à 2 DPE / an et affichage					
32 - POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ AVEC LE SDEC SUR LE DÉCRET TERTIAIRE	Lancement audits SDEC	Résultat audits + intégration travaux au PPI	Réalisation des travaux d'économie d'énergie				
33 - FORMALISER LA STRATÉGIE PATRIMONIALE DE L'AGGLO EN INTÉGRANT LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	Suivi des indicateurs de consommation			Elaboration de la stratégie patrimoniale			
34 - FAIRE DU CENTRE AQUALUDIQUE UN EXEMPLE SUR LES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX MAIS SE LIMITER À 15M€ D'INVESTISSEMENT	Collaboration des services et partenaires autour du projet de centre aqualudique						
35 - ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LEURS BÂTIMENTS	Mise en place commission revue de projets	Accompagnement des projets structurants					
36 - FAVORISER LES ÉCOMATÉRIAUX DANS LA CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS		Contractualisation avec Fibois	Accompagnement des projets et intensification de l'animation				

AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE MOBILITÉ DURABLE

ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
37 - OPTIMISER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN	Mise en service de la nouvelle offre (suite étude)	Suivi des résultats					
38 - COMMUNIQUER SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES LIAISONS POSSIBLES	Publication fichier GTFS	Démarrage des actions et animations info voyageur	Poursuite des actions et suivi indicateur				
39 - PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER L'UTILISATION DU VÉLO PAR UNE PLANIFICATION DES AMÉNAGEMENTS ET ITINÉRAIRES, DE LA COMMUNICATION ET DES AIDES	Approbation schéma vélo et 1ère piste cyclable	Mise en œuvre du schéma vélo					
			Révision du schéma vélo (1)		Révision du schéma vélo (2)		
40 - ORGANISER DES FORMATIONS À LA PRATIQUE DU VÉLO POUR LES ÉCOLIERS ET LES COLLÉGIENS ET SENSIBILISER LES USAGERS	Org. du dispositif pour les écoles + 1ères sessions	Réflexion extension du dispositif	Sessions de formation régulières dans les écoles élémentaires				
41 - IDENTIFIER ET MATÉRIALISER LES AIRES DE COVOITURAGE INFORMELLES ET COMMUNIQUER SUR LES PLATEFORMES EXISTANTES	Recensement	Évaluation / matérialisation des aires pertinentes	Communication régulière				
42 - METTRE EN PLACE UN RÉSEAU DE COVOITURAGE ENTRE TIERS LIEUX	Esquisse du réseau inter Tiers-lieux	Mise en œuvre					
43 - ETUDIER LA REMISE EN SERVICE DE LA VOIE FERRÉE EN ZONE INDUSTRIELLE		Etude		Perspectives			
44 - PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DURABLE EN INTERNE	Communication interne et actions de sensibilisation						
	Formation éco-conduite et stage d'étude						
45 - RENOUVELER LES FLOTTES DES COLLECTIVITÉS AVEC DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET INFORMER LES ENTREPRISES SUR LA RÉGLEMENTATION	Renouvellement de 8-10 véhicules	Évaluation du parc de véhicule					

AXE 5 : AMÉLIORER LES PRATIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
46 - POURSUIVRE AVEC LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LA CREUSE LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS	Déploiement label Inévitables et communication Promotion de l'acc. des cantines Diagnostic; mise en œuvre des préconisations ; déploiement des approvisionnements ; suivi des achats au travers de l'outil "Ma Cantine" ; suivi des cantines souhaitant rejoindre la démarche						
47 - PRÉSERVER ET GÉRER DURABLEMENT ET COLLECTIVEMENT LES HAIES ET STRUCTURER UNE FILIÈRE DE VALORISATION LOCALE	Evaluation de la ressource Lancement 1ers PGDH Test boucle locale d'approvisionnement Extension de la filière						
48 - METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'ANIMATION PÉRENNE POUR PROMOUVOIR DES PRATIQUES DE GESTION DURABLES DE LA FORÊT PUBLIQUE ET PRIVÉE, PRÉSERVER LES ECOSYSTÈMES ET ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Cadrage missions de l'animateur forestier Déploiement de l'animation forestière						
49 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE, LA VALORISER AUPRÈS DU PUBLIC, ET APPUYER LES COMMUNES SUR CE SUJET	Cadrage du projet Réalisation de l'Atlas Biodiversité Com. (ABC) Travail avec les communes volontaires						

7 BUDGET PREVISIONNEL

				coût imputé sur le budget PCAET							jours des agents du service PCAET							
Axe PCAET	Orientation	N°	Action	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Axe 0 - transversal	0.1 - Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'agglomération	1	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et biodiversité dans tous les documents de planification et opérations d'aménagement	- €	10 000 €						17	17	17	17				
		2	Intégrer les enjeux climat-air-énergie et économie circulaire dans les actions de développement économique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5	5	5	5	5	5	5	
		3	Développer le tourisme durable sur le territoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1	
	0.2 - Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics	4	Décliner les enjeux de la transition écologique dans les secteurs de la Bibliothèque multimédia du Grand Guéret	* 8 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1	1	1	1	1	1	1	
		5	Communiquer auprès du grand public régulièrement en planifiant chaque année des sujets à diffuser, y compris en relai des partenaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6	6	6	6	6	6	6	
	0.3 - Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales favorisant la transition écologique	6	Instaurer un pilotage de la politique Climat Air Energie (CAE) et Économie circulaire (ECi) dans la collectivité	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5	5	5	5	5	5	5	
		7	Suivre annuellement l'avancement du PCAET et des indicateurs et communiquer	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	30	30	30	30	30	30	30	
		8	Programmer des formations et de la sensibilisation interne pour les agents du Grand Guéret	- €	3 750 €	3 750 €					3	3	3	3	3	3	3	
		9	Mener des actions de prévention des déchets en interne et renforcer les ateliers de réparation sur le territoire	- €	9 250 €	9 250 €					7	5	7	5	7	5	5	
		10	Améliorer l'écoexemplarité du service petite enfance et promouvoir ses bonnes pratiques dans les autres services	3 000 €	5 000 €	- €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	5	5	5	5	5	5	5	
		11	Élaborer un budget vert et définir les sources de financement pour le plan d'actions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10	5	5	5	5	5	5	
Axe 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous	1.1 - Rationaliser la consommation d'eau	12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1	
		13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0	0	
		14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0	0	
	1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0	0	
		16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0	0	
	1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau	17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0	0	
		18	Protéger les zones humides du territoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15	15	15	15	15	15	15	
19		Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10	10	10	10	10	10	10		
Axe 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire	2.1 - Produire l'électricité renouvelable	20	Concrétiser les projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens en cours et poursuivre l'incitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20	20	20	20	20	20	20	
		21	Étudier l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les principales stations d'épuration et d'eau potable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10	10	10	10	10	10	10	
		22	Accompagner les projets d'énergie renouvelable de petite taille	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	20	20	20	20	20	20	20	
	2.2 - Soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables	23	Impliquer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable du territoire	5 000 €	5 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	5	5	0	0	0	0	0	
		2.3 - Favoriser les sources d'énergie renouvelable pour les besoins en chaleur	24	Étudier précisément le gisement de chaleur renouvelable du territoire, notamment (bois, géothermie ...) en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers	- €	- €	3 000 €	10 000 €	- €	- €	- €	10	10	5	5	5	5	5
			25	Encourager la création de petits réseaux de chaleur bois énergie dans les centre bourgs en veillant à la durabilité de leur approvisionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	10	10	10	10	10

Axe 3 : Rendre les bâtiments économes en énergie, sains et adaptés au changement climatique	3.1 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments résidentiels	26	Mettre en place un observatoire de l'habitat intégrant un volet énergétique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1	
		27	Poursuivre le soutien aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5	5	5	5	5	5	5	
		28	Réduire la vacance des logements privés en centre-bourg	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1	
		29	Intensifier la coopération avec les acteurs du bâtiment pour favoriser la performance énergétique, l'emploi d'écomatériaux et la qualité de l'air intérieur	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5	5	5	5	5	5	5	
	3.2 - Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine immobilier public	30	Systématiser et formaliser le renouvellement des équipements du Grand Guéret par du matériel économe en énergie et en eau	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1	5	1	1	1	1	1	
		31	Réaliser et afficher le DPE de tous les bâtiments du Grand Guéret	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1	1	1	1	1	1	1	
		32	Poursuivre le travail engagé avec le SDEC sur le décret tertiaire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1	
		33	Formaliser la stratégie patrimoniale de l'Agglo en intégrant les enjeux climat-air-énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	20	20	5	5	5	
		34	Faire du futur centre aquatique un modèle en matière de gestion de l'eau, de l'énergie, d'économie circulaire et de gestion du sol	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10	10	5	1	1	1	1	
		35	Accompagner les communes dans l'amélioration énergétique et environnementale de leurs bâtiments	- €	- €	- €	- €	- €	- €	25	25	25	25	25	25	25	
		36	Favoriser les écomatériaux dans la construction et rénovation des bâtiments publics	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10	10	10	10	10	10	10	
	Axe 4 : Mettre en place une mobilité durable	4.1 - Promouvoir les transports en commun	37	Optimiser l'offre de transport en commun	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1
			38	Communiquer sur les transports en commun et les liaisons possibles	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0	10	10	10	10	10	10
4.2 -Favoriser l'utilisation du vélo		39	Promouvoir et accompagner l'utilisation du vélo par une planification des aménagements et itinéraires à réaliser, de la communication et des aides	* 150 587 €	* 273 500 €	* 281 500 €	* 220 000 €	* 220 000 €	* 220 000 €	* 220 000 €	60	60	20	60	20	20	20
		40	Organiser des formations à la pratique du vélo pour les écoliers et les collégiens et sensibiliser les usagers	12 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	5	5	20	20	20	20	20
4.3 - Développer le covoiturage		41	Identifier et matérialiser les aires de covoiturage informelles et communiquer sur les plateformes existantes	- €	* 1 667 €	* 1 667 €	* 1 667 €	* 1 667 €	* 1 667 €	* 1 667 €	2	10	10	5	5	5	5
		42	Mettre en place un réseau de covoiturage entre tiers lieux	5 000 €	5 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	1	1	1	1	1	1	1
4.4 - Décarbonner les transports		43	Etudier la remise en service de la voie ferrée en zone industrielle	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	2	0	0	0	0	0
		44	Promouvoir la mobilité durable en interne	- €	5 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5	80	5	5	5	5	5
Axe 5 : Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles	5.1 - Développer les circuits-courts	45	Renouveler la flotte de la collectivité avec des véhicules électriques et informer les entreprises sur la réglementation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5	5	1	1	1	1	1	
		46	Poursuivre avec le Plan Alimentaire Territorial de la Creuse le développement des circuits courts	- €	3 500 €	3 500 €	- €	- €	- €	- €	3	3	3	3	3	3	3
	5.2 - Préserver les ressources naturelles du territoire	47	Préserver et gérer durablement et collectivement les haies et structurer une filière de valorisation locale	- €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5	5	5	5	5	5	5
		48	Mettre en place un dispositif d'animation pérenne pour promouvoir des pratiques de gestion durables de la forêt publique et privée, préserver les écosystèmes et anticiper les effets du changement climatique	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	15	15	15	15	15	15	15
		49	Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire, la valoriser auprès du public, et appuyer les communes sur ce sujet	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- €	- €	- €	60	60	60	60	60	60	60
			TOTAL	183 587 €	433 667 €	406 667 €	338 667 €	298 667 €	295 667 €	295 667 €	404	496	402	431	361	359	
			* dont investissement														
				Recette imputée sur le budget PCAET													
			Principales recettes prévisionnelles	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030							
			Appel à projet biodiversité		24 000 €	24 000 €	24 000 €										
			Subventions liées au schéma vélo	73 435 €	148 000 €	156 600 €	132 000 €	132 000 €	132 000 €	132 000 €							
			COT ADEME	75 000 €	137 500 €	137 500 €											
			TOTAL	148 435 €	309 500 €	318 100 €	156 000 €	132 000 €	132 000 €	132 000 €							
			Reste à charge (hors charges de personnel)	35 152 €	124 167 €	88 567 €	182 667 €	166 667 €	163 667 €	163 667 €							